

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE



Journal de l'Association "Amis des Chemins de Ronde"
C. C. P. 862 30A. Rennes. Siège social Le Lomer 56760 PENESTIN
Association Départementale affiliée à l'association Nationale
des Amis des Chemins de Ronde. Siège Social : 3, Quai de Châteaubriand 35000 Rennes

Directrice de la publication : M-A ECHARD

*Journal de janvier 1999
Prix: 20 F*

Je marche....

Je marche....

Je marche....

Les Amis des Chemins de Ronde en Bretagne:

ACR Siège national	Maître P.LANGLAIS 3, quai de Châteaubriand	35000	Rennes	
ACR Finistère	ACR 29 - 6, rue de la vallée Secrétariat: 5, av de Kerdrezec	29350 29000	Moëlan / Mer Quimper	02 98 71 10 56 02 98 90 28 52
ACR Morbihan	Le Lomer Secrétariat: 26, ch. des Viviers	56760 56270	Pénestin Ploemeur	02 99 90 36 80 02 97 82 92 02

Les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan Composition du Conseil d'Administration Elu par l'Assemblée Générale du 5 déc. 1998

Daniel BOAS	LORIENT	
Norbert BOURLET	PLÈMEUR	Secrétaire
Michèle CRABOT	SAINT-PIERRE QUIBERON	Trésorière
Marie-Armelle ECHARD	PÉNESTIN	Présidente
Henri GIRARD	BADEN	Vice-Président (élu 30.12.98)
Albert KERGOSIEN	BELZ	
Alain KERJEAN	LORIENT	
Jacques LAVAL	VANNES	
Marie-Rose LE GOFF	LA TRINITÉ	Vice-Présidente
Josette LE GUEN	SARZEAU	

Délégués et membres consultants hors C.A.:

Marie-Louise BOURLET (PLÈMEUR)
Jean-Claude CAUDAN (PLÈMEUR-LARMOR PLAGE)
Paulette CHAMPION (LORIENT)
Michèle DEBAINE (VANNES)
Elisabeth JEHANNO (LORIENT)
Joseph LE LU (VANNES)
Robert LEFEVRE (ETEL)
Rémi LE LESLÉ et Anne-Marie SOMA (LORIENT)
Pierre MORICE (CARNAC)
Maurice ROBIC

Directrice de la publication:

Marie-Armelle ECHARD

Equipe de ce journal:

Marie-Armelle ECHARD,

Pierre LANGLAIS,

Norbert BOURLET, Henri GIRARD,

Georgia FLORIET, Daniel BOAS

avec la participation de Louis LACAZE.

Maquette:

Jacques LAVAL

Impression

OLAC - Lorient

Dépôt légal à parution

CHEMIN DE RONDE: MON UNIVERS A VOUS

Pierre LANGLAIS, fondateur des "Amis des chemins de ronde"

Dès mon plus jeune âge, je l'ai emprunté sans verser d'intérêts. Ni loyer, ni formalités. Aujourd'hui, le Chemin de Ronde est à vous.

Les roches épargnées par le plus haut flot de mars m'avaient tenu lieu de marchepied pour escalader la falaise. L'espace découvert au sommet n'était, à cette époque, rien d'autre que cette <<Terre Vaine et Vague>> étudiée et décrite par le regretté professeur FLATRÈS.

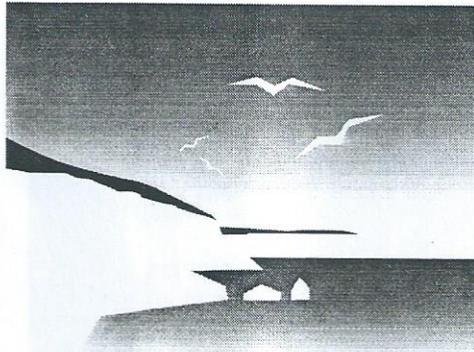
En phase directe avec l'Infini du Ciel et de la Mer confondus à l'horizon en teintes et nuances bleutées, même une petite tête de linotte ne pouvait rester indifférente mais regarder, observer, réfléchir, contempler.

Dans le rêve et la confidentialité partagée avec les oiseaux, les insectes, les fleurs et le murmure des flots, une sorte de berceuse douce et grisante ouvrait la voie de cet Univers enchanteur.

C'est tout le long de ce Châteaudeau d'eau qu'est la mer et de ce littoral qui en est le rempart, que d'autres que nous, et avant nous ont fait choix du meilleur sillon d'un parcours militaire ou administratif: Les Gardes-Côtes pour la Défense du territoire, l'Agent des Douanes pour la surveillance. L'ordre de marche de leurs compagnies était dans la logique du relief: Colonne par UN !

Au plan individuel, l'un emboîtait le pas de l'autre, et tous cumulaient dans cette formation l'accomplissement d'une mission bien déterminée et dans leur mental toute l'insouciance d'un Promeneur solitaire.

La richesse attractive de cette "trace", pourtant démunie de tout état-civil, ne pouvait inéluctablement que prévaloir contre vent contraires et mouvements contestataires de riverains égocentristes.



Le 31 décembre 1976, il n'était même plus question de servitude conventionnelle sur chemin privé, chemin public, reconnu ou non reconnu, chemin rural, chemin d'exploitation, chemin vicinal... mais d'une servitude LÉGALE de passage public.

Et le décret d'application du 7 juillet 1977 dotait le "pied" du chemin piéton d'une nouvelle amplitude avec la notion "d' ESPACE NÉCESSAIRE" à la circulation des promeneurs le long du littoral.

Ce n'est pas tout, car la Révolution de 1789 avait mis à mal l'aristocratie et aboli les privilèges, le texte contre-révolutionnaire de 1976 a fait de la promenade un sport noble et accordé à ses adeptes l'exclusivité de jouissance et d'accès du terrain d'exercice.

Quiconque d'autre s'y aventure est en infraction et passible d'une poursuite pénale.

Le petit fanion vert déployé en tête de nos pérégrinations mentionne bien cet avertissement: <<J'y veille>> immédiatement suivi d'une profession de foi << J'y marche >>.

L'amateur ou le passionné de petites ou de grandes randonnées ne peut pas négliger cette cordiale invitation, et la déviation de son itinéraire ne lui réservera que le plaisir de

la découverte des allées d'un parc naturel.

Mais la petite frise de verdure et la fine dentelle de ses lacets méritent tous les égards dus à la délicatesse du manteau environnemental.

Il lui faut changer de rythme.

Le chemin de ronde ne le conduira ni à Rome, ni à Jérusalem ou Compostelle, car à lui seul c'est un sanctuaire et son repère géodésique a surgi à la Pointe du Hock qui surplombe le Port de la Houle à Cancale. C'est le "kilomètre zéro" inauguré en 1969 par les parlementaires d'Ile & Vilaine. Le Maire de Cancale - M. BIARD - maître d'œuvre était l'inventeur du petit menhir très évocateur pour le passé et pour l'avenir.

Il a été décompté une distance de 20 000 pieds soit 6 kilomètres 600 du système métrique séparant le repère de la borne <<SURVIM>> à la Pointe du Grouin. Tout un programme: survivre par la Marche.

Le mode d'emploi est très simple: dès vos premiers pas, prenez garde, vous êtes sollicité par le paysage et vous ne devez vous en abreuver qu'à petites gorgées. Le temps d'autant d'arrêts que nécessaire pour la contemplation et vous repartez droit devant, la tête penchée vers le sol pour ne pas trébucher. Et l'heure bénie de la réflexion du promeneur, de la poésie du rêveur, est acquise pour de délicieux moments.

Il faut le proclamer bien haut, le Chemin de Ronde est et sera toujours le reliquaire de vos émotions intimes, témoin de l'explosion de votre insouciance joyeuse, confident de votre chagrin jusqu'à son apaisement, et le lieu de rencontre des plus pures amitiés.

Servitude et Grandeur millénaire: la Terre Promise est à vous.

DANS LA FAMILLE A.C.R

deux belles médailles pour Maître LANGLAIS: il a montré le bon chemin

C'est la construction du barrage sur la Rance qui a déclenché la réaction initiale de Pierre LANGLAIS, alors maire d'une commune d'Ile et Vilaine. A l'évidence, des particuliers en profitaient pour "capturer" de vastes bouts de côtes qui se trouvaient ainsi soustraites à l'accès du public.

Dans les années 60 donc, Pierre LANGLAIS dénonce le danger et obtient le soutien de nombreux maires du Groupement d'Urbanisme de la Rance ainsi que du sous-Préfet de l'époque. La réglementation applicable à la défense des droits des piétons en bordure des côtes n'a pas encore été "inventée". De plus, il est urgent de créer des règles soustrayant le domaine public maritime aux appétits de particuliers qui ne se gênent pas pour agrandir leur territoire.

Me Langlais devient membre de la Commission des Sites en 1970 et entreprend la reconquête systématique du littoral par la voie légale.



La loi "littoral" sort en fin 76 et le décret qui ouvre la promenade au public le long du littoral parait en juillet 1977: il y a un peu plus de vingt ans !

Pierre LANGLAIS, avocat au barreau de RENNES, crée alors l'association des "**Amis des Chemins de Ronde**" que l'on retrouve

de nos jours dans les départements bretons.

Maintenant, il apparaît que la tâche n'est pas terminée...Mais la persévérance des A.C.R ne faiblit pas !

Et c'est donc à RENNES que monsieur le Maire Edmond HERVE remet à Pierre LANGLAIS, le 24 juillet 1998, la

médaille d'or du Tourisme
décernée par le Ministère du même nom. Dans la "foulée", Me LANGLAIS se voit gratifié de la

médaille de la Ville
pour sa contribution à la création d'une zone piétonne en centre ville de RENNES. Une belle satisfaction pour cet amoureux de la marche.

Une délégation d' Amis des Chemins de Ronde des départements bretons assistait, bien entendu, à cette très sympathique cérémonie.

Félicitations, Pierre Langlais.

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

(Association loi 1901)

Protection du littoral par le biais de la promenade côtière

Nos activités ont pour but de faire connaître et apprécier la côte pour mieux la protéger

SORTIES: elles comportent un transport en car, bateau, un parcours à pied de 6 à 12 km en plusieurs étapes, chacun marchant à son rythme, suivant ses possibilités. Elles ont lieu sur des parcours agréables afin de découvrir des sites et aussi de dénoncer des anomalies (accaparements, chemins dangereux, etc...).
Le midi, pique-nique; le soir, buffet avec nos amis locaux.

CHANTIERS: remise en état de la bande littorale, nettoyage de printemps, participation avec une association, une municipalité, à la réalisation de nouveaux parcours.

RÉUNIONS: rencontres avec nos élus et les administrations de tutelle afin de faire appliquer les textes en vigueur et participer à l'élaboration de nouvelles lois adaptées à la protection du littoral. L'association est également présente à la Commission des Sites et aux forums locaux quand cette possibilité lui est offerte.

L'INTIMIDATION

Entre les 9 et 11 septembre 1998, une "bombe" de peinture noire se vide -pas toute seule- sur une maison de Pénestin. La main courageuse balaie la totalité du périmètre dont les volets sont clos.

La propriétaire, Marie-Armelle Echard, est présidente d'associations de défense de l'environnement. Elle a déjà connu un semblable acte de vandalisme sur sa maison, il y a une dizaine d'années.

Dans la série des attaques que subissent ces associations "de défense", on note plus couramment des interpellations féroces, des coups de fils nocturnes, des lettres anonymes et autres trouvailles discourtoises; les atteintes aux biens sont plus rares...

De nombreuses réactions de soutien apparaissent aussitôt.

Le Secrétaire des "Amis des Chemins de Ronde", dans un communiqué à la presse, écrit notamment: << Toutes les actions engagées par la Présidente, y compris auprès des Tribunaux, le sont au

nom des Amis des Chemins de Ronde, association de randonneurs-défenseurs du littoral. Ce sont leurs intérêts qu'elle représente et leur point de vue qu'elle défend dans un certain nombre d'instances, telles que la Commission des Sites. Les positions publiques qu'elle est amenée à prendre sur les problèmes d'environnement le sont, en toutes occasions, au nom de l'ensemble de tous les membres de l'association.

Il est intolérable de prétendre confondre la personne morale de l'association et la personne privée de sa Présidente. Les Amis des Chemins de Ronde s'indignent que, par des manœuvres d'intimidation dirigées contre l'un d'eux, la vie privée de l'un des leurs se trouve perturbée et la liberté d'opinion de tous, menacée >>.

François QUIVIGER, ancien président de la même association, exprime son émotion: << Il est navrant de constater qu'au temps de la libre expression et de la diffusion la plus large des idées, certains se livrent encore à des actes plus proches du vandalisme

que de l'expression démocratique.

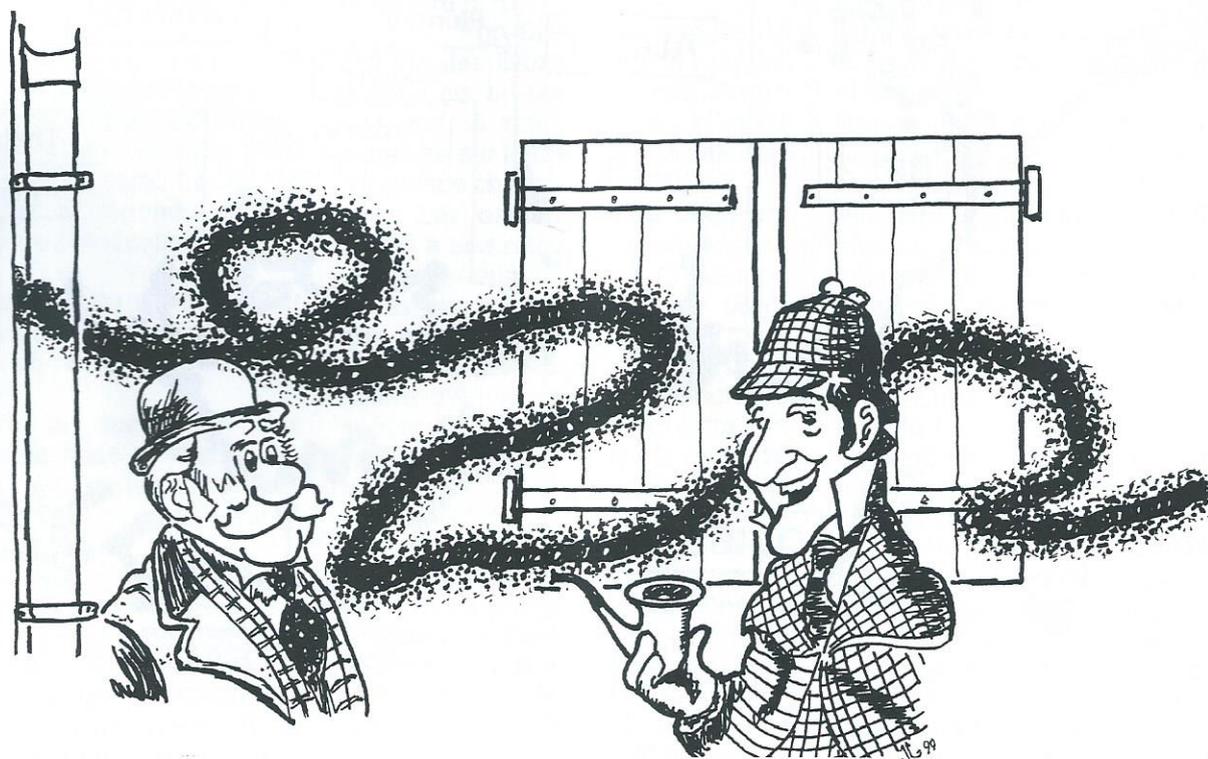
Je souhaite vivement que de tels comportements rendent plus vif chez nos concitoyens le sentiment d'une nécessaire mobilisation pour la défense de nos côtes et leur libre fréquentation >>.

Le soutien le plus spectaculaire -et qui donc n'a pas pu passer inaperçu- s'est produit devant la mairie de Pénestin, le mercredi 18 septembre. Quelques dizaines de représentants d'associations amies, originaires des départements maritimes de l'ouest, se sont rassemblés dans le plus grand calme et ont exprimé leurs sentiments.

Le ou les responsables de cet acte de lâcheté doivent savoir deux choses toutes simples:

D'abord, qu'aucun défenseur de l'environnement n'est seul quand il est attaqué. La preuve dans cette mobilisation du 18 septembre.

Ensuite, que le défenseur en question mène ses actions en s'appuyant sur la Loi française. Une notion sans doute bien floue pour certains...



Type d'écriture très primitif, mon cher Watson...

L'ANNÉE 1998: RAPPORT MORAL

Marie-Armelle ECHARD

Au cours de l'année écoulée, les interventions du Conseil d'Administration ont pris diverses formes et porté sur de nombreux sujets.

Nous avons participé aux **enquêtes publiques** ouvertes, d'une part, pour définir le tracé de la servitude de passage à Carnac, à Pluneret, du Croisic au Pouliguen, d'autre part, pour en préciser certaines modalités de réalisation à Arradon.

Nous avons poursuivi nos actions devant les **tribunaux** en faveur des sentiers côtiers:

■ à la pointe de Loscolo, à Pénestin. Nous avons gagné devant le Tribunal Administratif; l'affaire est en appel.

■ à Baden. Nous avons gagné définitivement. Nous sommes donc assurés que les piétons ne se promèneront pas les pieds dans l'eau à Kerdélan.

■ à Sarzeau. L'affaire n'est pas encore jugée. Il s'agit également de la construction d'une banquette sur le DPM.

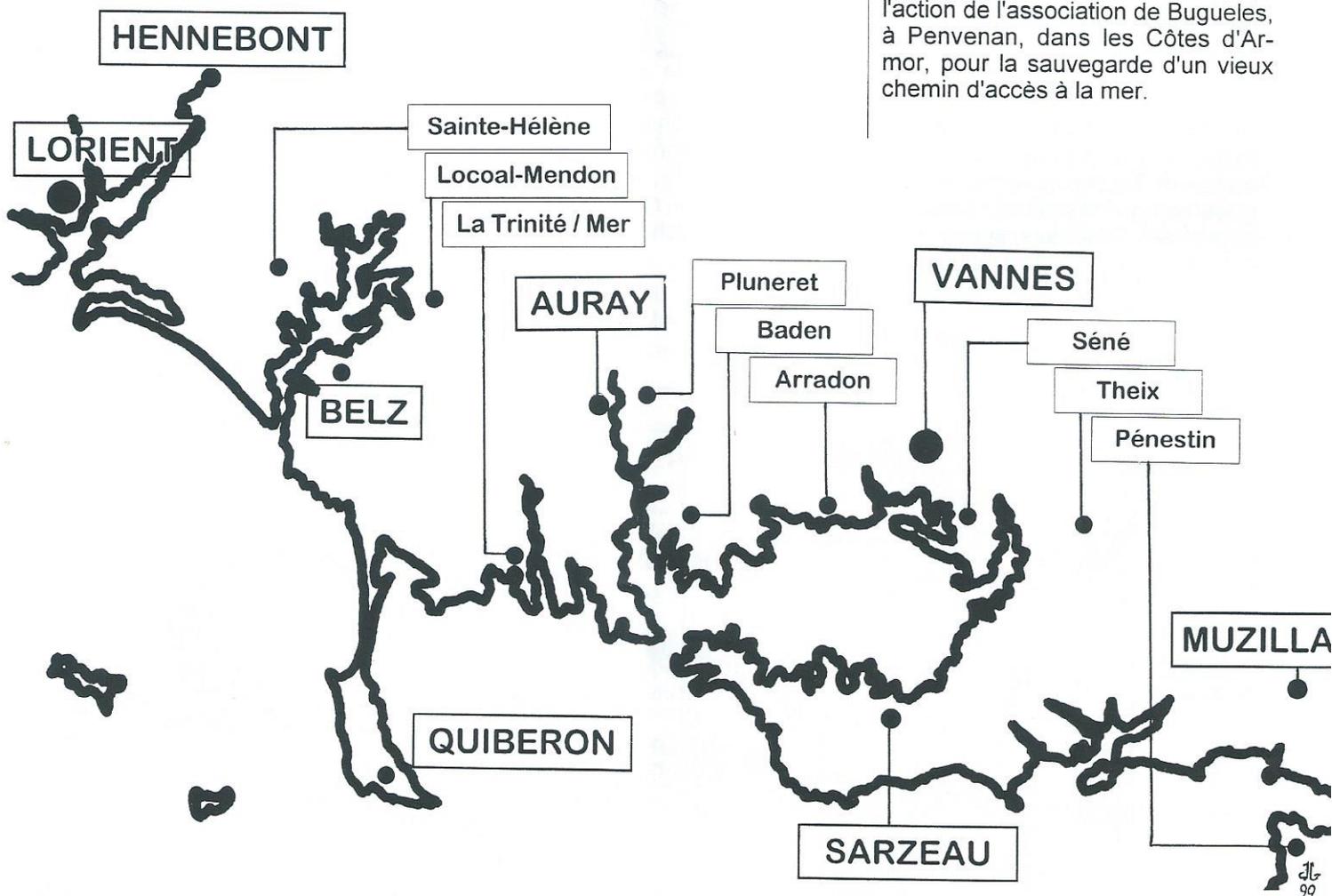
■ à Baden, au Moulin de Mériadec, et à Theix, à St Goustan. Ces affaires suivent leur cours.

■ à Belz. Notre plainte n'a pas été reçue par le Tribunal de Grande Instance, mais la Cour d'Appel de Nantes doit également se prononcer, à la demande du Préfet. Souhaitons que la servitude soit enfin garantie aux piétons dans le site magnifique de Kério.

Nous avons apporté notre **soutien** à des associations militantes pour le chemin de ronde.

L'association Démocratie Nature (p.11) a organisé courageusement, dans un contexte très hostile, des sorties auxquelles nous avons participé sur le littoral de Sainte-Hélène.

Nous avons également appuyé l'action de l'association de Bugueles, à Penvenan, dans les Côtes d'Armor, pour la sauvegarde d'un vieux chemin d'accès à la mer.



L'ANNÉE 1998: RAPPORT MORAL

Nous avons organisé cinq **sorties** sur les sentiers du littoral. Nous avons pris des cars, des bateaux et un train et, surtout, nous avons marché. Nous avons parcouru à pied les dunes de Kerlouan dans le Finistère et visité le hameau de Meneham; nous avons fait le tour de l'île de Sein et longé la pointe du Raz; nous avons vu Fort boyard et visité l'île d'Aix; nous avons remonté le Blavet, sur la rive de Lanester et nous avons manifesté à Logonna.

Ces sorties, dont la préparation a mobilisé beaucoup d'énergie, ont été l'occasion de se retrouver entre amis dans le cadre que nous aimons et d'y faire savoir, par notre présence, que nous entendons défendre cet environnement.

La défense du chemin de ronde nous a amenés à prendre position au sujet des **VTT**.

Nous avons été entendus par l'association sportive de *La Poste* qui, sur notre demande et celle d'une commune concernée, a supprimé tout passage du Vénètes Tour sur le sentier côtier. Qu'elle en soit remerciée.

Nous avons eu moins d'écho à Plouha, dans les côtes d'Armor, où la commune organise chaque été un vaste rassemblement de VTT sur la falaise. En 99, nous répondrons à la provocation en allant manifester...

Nous avons adressé des courriers à toutes les communes du golfe du Morbihan sur ce sujet. La ville de Vannes nous a répondu qu'elle partageait notre préoccupation.

La défense du sentier côtier n'a de sens que dans la perspective plus large de **la protection du littoral**.

Contre la destruction des milieux naturels, nous nous sommes constitué partie civile dans **une affaire de 4x4** en divagation sur la dune (lire en page 11).

Contre les excès de **l'urbanisation**, nous sommes intervenus à l'enquête publique pour contester, au Pouffanc, à Séné, un projet de zone artisanale desservie par une route nouvelle **en bord de rivière**. Nous avons également alerté les autorités

sur trois cas identiques d'extension de maisons existant dans la bande des 100 m, dans des zones non urbanisées où la construction est interdite: à La Trinité, à Port-Pesquet, et à Guidel, l'un non loin du Courrégant, l'autre sur les rives de la Laïta.

Nous avons œuvré pour que soit préservé le **charme** des rives du golfe.

A Pluneret, une vedette mé-



talique disgracieuse a fini par disparaître (lire p. 10).

A Port-Blanc, à Baden, le charme des lieux tenait à la présence de bois au bord de l'eau. Divers riverains, à tour de rôle, se sont acharnés sur les vieux châtaigniers et les grands chênes (lire p. 10).

Les **ostréiculteurs** nous ont invités à une réunion de concertation sur les problèmes d'environnement posés par leur profession. Un dialogue est ouvert avec eux (lire page 16). A Locmariaquer, au bord de la rivière d'Auray, nous apprécions le sentier récemment ouvert à travers les chantiers. La preuve est apportée que piétons et professionnels peuvent cohabiter.

Nous avons participé à de nombreuses enquêtes publiques sur des extensions ou des créations de chantiers. A Kérat, sur la commune d'Arradon, nous avons obtenu, avec divers partenaires, que le chemin d'accès à la mer soit fermé aux voitures, sauf usage exceptionnel.

Avec de nombreuses autres associations de protection de l'environnement, nous avons protesté contre le gigantisme des nouveaux hangars ostréicoles qui atteignent des hauteurs de 8 à 10 m et des surfaces de 800 à 1200 m², au Coëdo, à Locoal-Mendon et à Toulvern en Baden. La beauté des rives de la rivière d'Etel et du golfe du Morbihan n'y résistera pas.

Nous avons également, en diverses circonstances, y compris en public ou par voie de presse, déploré la pratique courante des *<<chantiers dormants>>*, ateliers et terre-pleins conservés par les ostréiculteurs à la retraite qui habitent sur les lieux, alors que des jeunes ne savent où s'installer.

Toute cette action relève de notre objet social. Etre *ami des chemins de ronde* c'est emprunter le sentier côtier pour veiller sur le littoral. C'est ce que nous avons fait avec passion mais non sans courir certains risques qui se sont concrétisés par un **acte de vandalisme** contre la maison de l'un d'entre nous. Dans ce contexte, nous nous étonnons que les fonctionnaires et agents de l'Etat en charge du littoral soient si peu nombreux. Nous avons fait plusieurs démarches auprès de nos élus pour demander un renforcement des effectifs sur le littoral, notamment auprès de **M. Goulard**, député du Morbihan. Sur ce même sujet, nous devons rencontrer également **M. Le Drian**, député, conseiller régional et président du district de Lorient, pour lui exposer nos problèmes et solliciter son appui.

Enfin, nous n'avons pas manqué de faire la promotion de notre association auprès de publics divers, notamment auprès des jeunes. Pour la première fois, nous avons été présents à **Vannes 100 loisirs** où notre stand a reçu de très nombreuses visites. L'action d'une association est d'autant plus significative qu'elle repose sur une large base sociale et que la relève est assurée pour poursuivre l'œuvre accomplie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1998

Lorient, 5 décembre

L'Assemblée Générale annuelle est ouverte à 15h à l'Espace Cosmao Dumanoir, dans une salle décorée par de nombreuses photographies illustrant préoccupations et actions des Amis des chemins de ronde.

L'Assemblée est tout d'abord invitée à entendre un exposé de M. Jean-Michel Belz, maire de Quiberon et Président de l'opération Grand Site, entre Gâvre et Quiberon. A ce titre, M. Belz présente l'état actuel du projet d'itinéraire cyclable le long du littoral entre ces deux localités et évoque les problèmes et les solutions propres à sa commune (lire en pages 14 et 15).

Les rapports de trésorerie et d'activité ont lieu ensuite. Le rapport de trésorerie rend compte d'une gestion saine et équilibrée. Le rapport moral évoque les actions engagées

au cours de l'année. Tous deux sont adoptés à l'unanimité.

Ils sont suivis par une communication de M. Girard sur les problèmes de l'ostréiculture.

Puis le diplôme d'honneur d'Ami des Chemins de Ronde est remis à M. Paul Nungesser, maire d'Arzon, par Mme Le Guen, conseillère municipale de Sarzeau, pour le travail remarquable effectué sur les diverses pointes bordant le golfe du Morbihan (lire en p.9). M. Nungesser, dans son allocution, parle des difficultés rencontrées et rend hommage au service de la DDE qui met en place la servitude de passage ainsi qu'à son équipe municipale, et en particulier à Marie-Luce Urbain, qui est également adhérente ACR.

Les élections ont ensuite lieu. Mme Coignard et M. Alvarez sont

démissionnaires. Mesdames Le Goff et Leguen, Messieurs Bourlet, Kergosien et Laval remettent en jeu leur mandat. Mme Crabot et M. Girard se présentent aux suffrages. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Après un court mais vif débat au sujet d'une maison neuve récemment construite à l'extrême pointe du Fort-Bloqué, l'assemblée clôt ses travaux à 18h pour partager le verre de l'amitié.

Au cours de cette assemblée, nous avons apprécié la présence et les encouragements de nos amis finistériens. Nous les remercions de tout cœur.

Marie-Armelle Echard



LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

Association de protection du littoral agréée auprès du Préfet du Morbihan

Préoccupations majeures en 1998



Lenteurs d'application de la loi sur le sentier côtier du 31.12.1976

La servitude de passage s'impose:

- dans les parcs des châteaux: à Carnac, Crac'h, Sarzeau
- dans les chantiers ostréicoles "dormants", c'est-à-dire occupés par des ostréiculteurs à la retraite ou vendus à des résidents secondaires.

Ces **privileges** doivent **disparaître**.



Dévoiement de la loi

Le sentier côtier est:

- devenu piste cyclable **goudronnée**, à Damgan.
- utilisé pour des courses de vtt, à Lanester ou Moëlan.
- emprunté par des centaines de cyclistes à Plœmeur, Vannes, Saint-Pierre Quiberon.

Le vtt est un redoutable agent d'érosion. La loi interdit sa présence sur le sentier côtier. La vocation uniquement piétonne du chemin de ronde ne doit pas être trahie.



La Rivière d'Etel en péril

La rivière est malade du béton

- au Vieux Passage à Plouhinec et dans l'anse du Pradic à Etel (parkings sur DPM)
- à la Vieille Chapelle à Sainte Hélène (cale monumentale)
- au Coëdo à Locoal-Mendon (atelier ostréicole grandiose)

Quel élu aura le courage d'enrayer la maladie et l'honneur de faire classer un tel joyau ?...



Sous-Effectif des agents de l'Etat

Nous constatons sur le littoral une disproportion choquante entre :

Des missions de l'Etat **innombrables**:

- préserver l'intégrité du DPM
 - veiller à l'application de la Loi Littoral
 - faire respecter les mesures de protection en général
- et

Un nombre **dérisoire** des agents de l'Etat pour les assumer

Nous réclamons une **redistribution** des fonctionnaires vers ces missions devenues capitales sur un littoral de plus en plus peuplé.

Le Rapport Moral

Nous vous le rappelons, l'objectif de notre association est de promouvoir et de protéger le sentier côtier par le biais de la randonnée.

Notre association est jeune, elle a tout juste 4 ans. Nous pouvons donc solliciter un agrément préfectoral, notre existence se trouvant justifiée par l'ouverture et la conduite de dossiers concernant plusieurs sites du département

Cette année, deux randonnées ont été programmées: l'une sur les bords du Blavet, et sur le littoral de PLOEMEUR et de MOËLAN SUR MER, l'autre à PLESTIN LES GRÈVES, à LOCQUEMEAU et à PLOULÉCH.

Le succès a été relatif pour la première et très positif pour la seconde, ceci s'explique par le nombre encore modique de nos adhérents qui, de plus, ne randonnent pas tous. La participation des Morbihanais est indispensable pour assurer la rentabilité de nos sorties, mais faut-il qu'elles soit toujours rentables?

Lorsqu'il s'agit de manifester en signe de protestation sur un site comme nous l'avons fait à MOËLAN SUR MER, où un tronçon important du sentier côtier est fermé depuis plusieurs années pour des raisons qui nous semblent illégitimes, l'objectif primordial nous semble atteint.

Nous avons pris conscience que nos sorties en Nord Bretagne étaient très appréciées par tous nos adhérents et nos amis limitrophes parce que les sentiers sont superbes et moins connus.

Nous soulignons l'aide précieuse apportée par les A.C.R du Morbihan qui, en organisant à notre demande trois sorties sur le Finistère, ont donné du poids à la conduite de nos dossiers, tant à KERLOUAN⁽¹⁾ et LOGONNA-DAOULAS où nous avons apporté un soutien à Messieurs les Maires qu'à PLOBANNA-LEC-LESCONIL où nous nous sommes déplacés à la demande des habitants qui se voient barrer des sentiers côtiers ancestraux.

Toujours appuyés par le Morbihan, notre randonnée sur les sentiers de NEVEZ en 1997 nous a confortés dans notre décision de protestation contre la fermeture partielle de la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral et nous avons donc à la suite de notre A.G de QUIMPER déposé un recours au Tribunal Administratif.

Cette année nous avons mené différentes actions dont voici le détail:

- Participation aux enquêtes publiques (création ou extension de porcheries en zones sensibles sur le littoral).

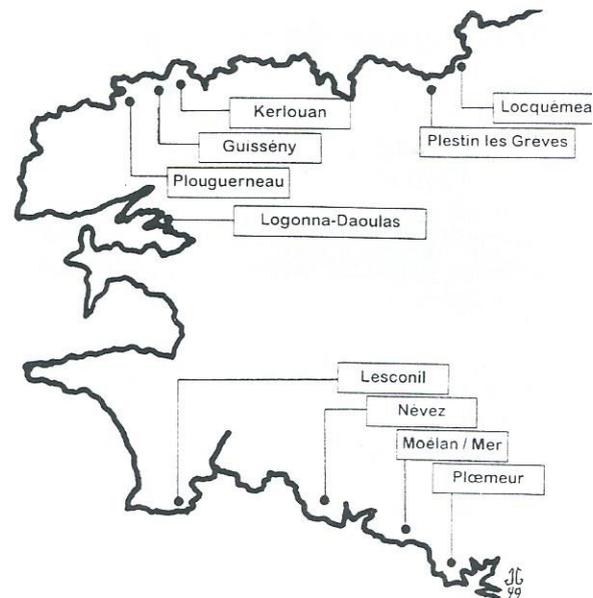
- Participation à l'A.G de EAU ET RIVIÈRES et aux différentes manifestations sur l'eau.

- Recherches aux archives départementales (Moëlan-Nevez).

- Réunions de travail avec la D.D.E où nous étions encore le vendredi 11 septembre. Nous avons participé à une commission chargée de préparer une étude concertée préalable à la présentation d'un dossier en commission départementale des sites et paysages. Le dossier choisi qui permettra de "tester" la nouvelle approche ainsi détaillée sur une commune, concernera PLOUGUERNEAU qui dispose d'un itinéraire de côte important, incluant des secteurs très divers (dunes, abers, ...) se prêtant bien à une analyse sur le sujet.

- Participation au PRINTEMPS DES ASSOCIATIONS à QUIMPER où il nous a semblé que le public manifestait un intérêt certain pour notre association et où nous avons fait signer plusieurs pétitions relatives à nos dossiers dont celle de LOGONNA-DAOULAS.

- Relations avec la D.I.R.E.N. Nous rappelons que l'Inspecteur des Sites nous a suivis dans notre randonnée de NEVEZ et qu'il était présent à la demande de Madame la Ministre de l'Environnement; nous



l'en remercions encore. Il s'est déplacé à notre demande à MOËLAN SUR MER où nous avons plusieurs points sensibles à lui faire constater.

- Bons contacts avec la presse qui passe bien nos articles et nos annonces de sorties.

Pour les A.C.R. du FINISTERE,
la Présidente,

Georgia FLORIET

Le rapport moral et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité.

Les ACR du Finistère,

* ont rencontré, le 30 déc 98, Mme DUVAL, responsable de l'environnement au Conseil Général pour réactiver la protection du littoral à Moëlan sur Mer dans le cadre de l'aménagement du POS en projet.

* soutiennent l'association de défense de Clohars Carnoët qui s'insurge contre l'édification d'un ouvrage important sur le DPM, au fond de la ria de Doëlan.

* vont initier une réunion de tous les intervenants sur le secteur de Lesconil Loctudy auprès du Président du Conseil Général et de la DDE

G.F Déc 98

⁽¹⁾ A KERLOUAN, la mise en place de la servitude est en cours. A GUISSÉNY, la S.P.P.L a été restaurée. (Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral).



LE DIPLOME DES ACR

Il est attribué, pour
1998, à monsieur Paul
Nungesser, maire
d'ARZON (56)

Mme LE GUEN le lui a remis lors de
l'Assemblée générale du 5 décembre:

Monsieur le Maire,

Vous pourriez, sur un air connu, chanter: << j'aime Arzon, son tour de phare, ses sentiers côtiers et son grand salon >>.

Sous votre impulsion, la mise en chantier de tous ces projets s'est réalisée.

Nous ne parlerons pas du sujet qui risque de fâcher: le succès du salon "Mille Sabords" a eu pour conséquence la naissance du projet d'agrandissement du port du Crouesty.

Nous n'évoquerons ici que la réalisation exemplaire du sentier côtier sur presque toutes les pointes du golfe. Il permet de découvrir, par exemple, depuis l'anse des Fontaines, les sites incomparables de Gavrinis et son tumulus, Er Lannic et son cromlec'h ou, côté océan, le Petit Mont et son cairn, dont on peut facilement faire le tour, et que nous espérons voir sauvegarder en l'état, sans parking disgracieux.

Nous vous faisons confiance, ayant vu votre souci de protéger ces



réalisations en créant des garages à vélos, en éduquant le public par un affichage bien placé, des barrières dissuasives contre les VTT et une sensibilisation insistante dans le journal municipal. (ndlr:....et dans les grands titres de la presse régionale).

Et si parfois, à la fin de l'été, lorsque quelques barrières ont été brisées et que certains panneaux ont disparu, vous semblez découragé, songez à notre association qui, sans relâche, s'efforce de faire reconnaître le sentier côtier partout où il est menacé. Convenez avec nous que votre combat n'est pas

vain, qu'il ne demande qu'à s'amplifier et que vous servez d'exemple à la commune, chef-lieu du canton de la presqu'île de Rhuys, qui n'a pas encore tracé le sien.

Alors, vous pouvez avec fierté chanter: << j'aime Arzon, son tour du phare, ses sentiers côtiers et son grand salon >>

**ARZON: une municipalité
qui informe,
qui innove,
qui protège.**

J'Y MARCHE J'Y VEILLE J'Y ADHÈRE

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

Le Lomer - 56760 PENESTIN
CCP "A.C.R 56" 862-30 A Rennes

Je, soussigné, NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Membre actif (70 f) Donateur (100 f) Bienfaiteur (200 f) de l'association

"Les Amis des Chemins de Ronde"

vous adresse par.....ma cotisation 1999. Date et signature



PETITES NOUVELLES...



A **Vannes** vient d'être ouverte la Maison de la nature. Elle occupe une longère rénovée, dans les anciennes salines de Conleau. L'orientation pédagogique est évidente et servie par des animateurs jeunes et compétents. Le bâtiment comporte à l'étage une salle polyvalente pouvant être utilisée pour des réunions. Des représentants ACR ont été invités (et ont répondu) à l'inauguration.

La Maison de la nature est à voir et à faire voir à vos enfants et invités en prologue de la visite des serres pédagogiques et du jardin de collection qui s'étalent magnifiquement juste à côté.



Le NETTOYAGE des rives et des dunes mobilise bien des énergies.

Celle des services spécialisés de la commune, celle de citoyens isolés et anonymes, celle de groupes organisés dans le cadre d'une action telle que le "nettoyage de printemps".

Autre solution, le travail d'associations organisées en "pros du nettoyage". Il s'agit de chantiers d'insertion fonctionnant comme des PME. Le cas de l'"Etoile de la mer" à **Cleder** (29) est tout à fait exemplaire. Les ouvriers côtiers collectent les débris sur les talus, dunes, sentiers. Et non seulement leur pêche a la délicatesse du travail manuel (par rapport au bulldozer ou la pelleteuse), mais ils en assurent le tri sélectif avant traitement. Leur exemple est d'ailleurs suivi par d'autres communes de la Manche et de l'Atlantique.

Quoi qu'il en soit, il ne coûte pas grand chose de déposer dans une poubelle les déchets rejetés dans la nature (sciemment ou non) par nos concitoyens.

Faisons un saut en montagne où, figurez-vous, les problèmes de préservation des rivages lacustres sont souvent très aigus.

Ainsi trois milliards de francs (en quinze ans quand même...) vont être consacrés à une "reconquête écologique

du **Lac du Bourget**". Au bord de ce superbe plan d'eau, la population a plus que doublé en trente ans.

Au programme: suppression du trafic de transit [?] au profit d'une route touristique plus éloignée du rivage, création de chemins piétonniers et de pistes cyclables et, peut-être, déplacement de la voie ferrée (130 trains par jour); enfin les actions de dépollution des eaux seront poursuivies (déjà 1 milliard depuis 1973...).

(D'après "Le Progrès" du 15.10.98)



Golfe du Morbihan. Des châtaigniers et des chênes ont été coupés à **Mané Moustran** (commune de **Baden**), non loin de l'embarcadère de l'île aux Moines, alors qu'ils ombrageaient agréablement le sentier côtier et participaient pour beaucoup à la **qualité du paysage**.

Les ACR sont intervenus auprès de la Direction de l'Équipement qui a agi avec rigueur et efficacité. L'ensemble du boisement supprimé doit être progressivement reconstitué. Les ACR ont adressé leurs **remerciements** à cette Administration.



Histoire vécue en mai 98, à bord d'une vedette d'une Compagnie du golfe du Morbihan: à l'arrivée le long de la cale de l'**île d'Arz**, le pilote signale tout l'agrément que le touriste peut ressentir à faire "le tour de l'île en vélo par le sentier côtier". Un passager ACR lui demande de redresser le message; en vain.

Sur la cale même: un loueur de vélos; 30 mètres plus loin, l'entrée du sentier porteur du panneau: "réservé exclusivement aux piétons". Les ACR ont protesté par écrit auprès de la compagnie qui s'est engagée à diffuser une information correcte aux voyageurs et conforme au bon usage du sentier côtier. L'île offre par ailleurs suffisamment d'itinéraires cyclables pour qu'il ne soit pas nécessaire de lancer les vélos sur les servitudes.



Les cimetières de bateaux sont bien connus dans les anses des rivières côtières. Les carcasses peuvent mourir en paix à condition qu'elles ne présentent pas de danger pour la navigation. L'usage est de laisser pourrir sur place les épaves en bois qui font partie de la "mémoire maritime" et qui finissent par disparaître.

Il n'en va pas de même quand on utilise la rivière comme une décharge sauvage. Ainsi, une certaine vedette à passagers était-elle "vautrée" dans l'anse de **Kérisper** (riv. d'**Auray-Le Bono**). Car cette carcasse était authentiquement métallique! De nombreuses démarches, au cours des dernières années, avaient... échoué.

L'action conjointe des Amis des Chemins de Ronde et des Affaires maritimes a fini par déclencher l'enlèvement de la ferraille, par les soins des anciens propriétaires que nous remercions.

Notons-le, ils n'étaient pas légalement obligés de le faire.

Les A.C.R font du zèle...



- Allo la Terre ? Ici la Mer de la **Sérénité**; je confirme: pour le chemin de ronde, tout reste à faire !

...DU BORD DE L'EAU



Nous l'écrivons en page 5, à **Sainte-Hélène** (56) une nouvelle association est née: **ADN, Association Démocratie Nature**. Elle milite pour le sentier côtier. Gageons qu'elle ne se contentera pas du projet municipal qui, à l'exception de rares accès à la mer, fait coïncider le sentier côtier avec les routes!



Le maire de **Pluneret** (56) a ouvert une enquête publique pour définir le tracé du sentier côtier sur sa commune. Les ACR y ont participé et ont dit leur satisfaction de pouvoir un jour cheminer le long des rivières du **Bono** et d'**Auray**. Nous avons insisté aussi sur l'importance des antennes perpendiculaires permettant d'accéder au rivage, notamment depuis **Sainte-Avoye**.

Mais où est donc le DPM ?

Il est ici, exactement; ou bien là. Enfin, faut voir...
Le domaine public maritime a une limite qui marque très officiellement la "frontière" séparant la Terre de la Mer.

Autant dire qu'il est de la plus haute importance de définir cette ligne qui conditionne toutes les notions immobilières du rivage et... l'application de la loi "littoral".

Mais où est donc le DPM ?

Pas si simple de le situer dans ces zones plus ou moins humides, peuplées de terres molles, de hautes herbes et de débris végétaux divers.

Alors, l'homme moderne, armé d'instruments tels le GPS*, procède à des relevés précis sur le terrain à la faveur d'une très grande marée et jalonne le tracé.

Une trouvaille de notre époque ? Pas du tout ! On applique un principe défini par Colbert en août 1681 qui stipule que:

<< sera réputé bord du rivage de la mer tout ce qu'elle recouvre et découvre pendant les nouvelles et pleines lunes et jusqu'où le grand flot de mars se peut étendre sur les grèves >>.

Ainsi, la marée du 7 octobre 98, avec son coeff de 116, a-t-elle permis à certaines communes d'y voir plus clair dans la géographie de leur territoire. Une clarification qui ne manquera pas de déclencher des contestations... suivies d'épisodes judiciaires. Ainsi va le Monde maritime.

*Système de positionnement terrestre à l'aide des satellites.



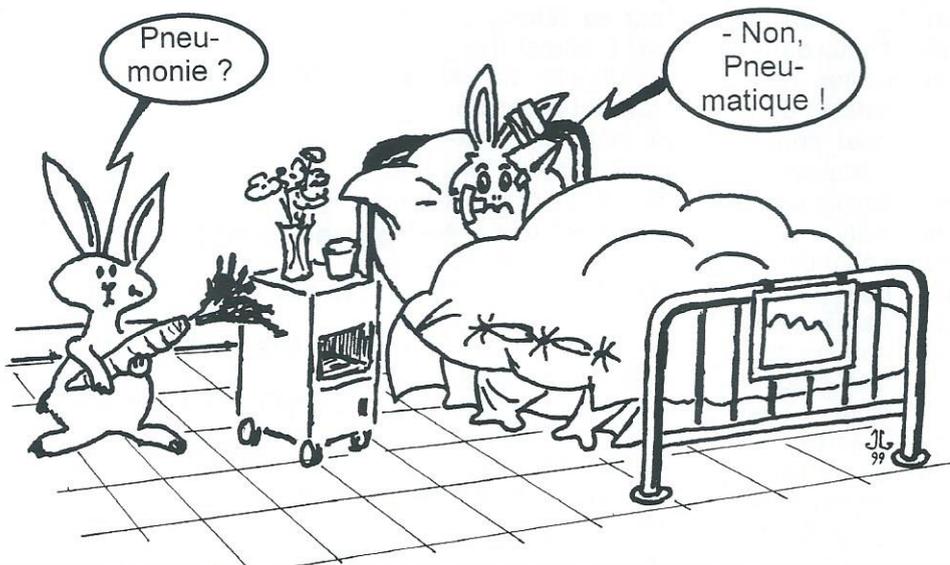
Pénestin: le 4x4 devra payer !

Cela se passait en été 97. Un engin à quatre roues motrices vérifiait ses aptitudes sur les dunes de Pénestin. Pris sur le fait, le conducteur a dû en répondre devant le tribunal correctionnel de Vannes. Il a été condamné à 5000 f d'amende (dont 3000 avec sursis). Il devra en outre verser 900 f à chacune des trois associations constituées en partie civile: Les Amis du Pays entre Mès et Vilaine, les Amis des Chemins de Ronde et Bretagne Vivante (SEPNB).

Les véhicules "passe-partout", tels les 4x4, agressent dangereusement des écosystèmes fragiles

et extrêmement précieux. La survie de plantes rares s'en trouve menacée.

Dans cette affaire, on apprécie les poursuites exercées par le Ministère public. "Dès lors que la collectivité assure la protection des dunes grâce à des subventions considérables destinées à les replanter ou à construire des systèmes de protection dont les très coûteux murs de défense contre la mer, il est logique que l'Etat mette un terme aux comportements individuels qui compromettent les efforts de tous."



A **Lanester**, le record de l'initiative imbécile revient à un automobiliste. Il a été vu sur le sentier côtier qui fait le tour de l'**étang du Plessis**. Comme il ne pouvait plus dégager sa voiture, il est parti chercher une scie et il a coupé une des chicanes barrant le sentier! Le fait a été signalé en mairie par une des adhérentes ACR. C'était au début de l'été 98. Qui nous dira la suite ?

BRÈVES DU LITTORAL

Marie-Armelle Echard

En **Rivière de Pénerf**, le syndicat ostréicole mène une action vigoureuse pour sauver la qualité des eaux menacée par les rejets des stations d'épuration et la pollution diffuse de l'urbanisation de Damgan, Ambon, Le Tour du Parc et Sarzeau. Les Amis des chemins de ronde lui ont apporté leur soutien en déposant, à l'enquête publique, contre l'extension d'un élevage porcin avec épandage trop près de l'eau.

L'estuaire de la **Vilaine** est un des derniers estuaires naturels de Bretagne. Pour combien de temps ? La commune de Pénestin et plusieurs Sociétés Immobilières ont lancé le projet d'un immeuble, environné de nombreuses maisons, dans ce site évidemment remarquable où la construction est interdite par la Loi Littoral. La Commission des Sites a donné un avis défavorable à une très forte majorité. Mais un tel avis n'est peut-être pas de nature à faire reculer les inconditionnels du béton !... Plus en amont, le complexe touristique, en bord d'autoroute, à flanc de coteau, face à la Roche-Bernard, est toujours d'actualité. Les créations de ports se multiplient le long de la rivière. Un troisième pont est annoncé...

A **Larmor-Baden**, devant un ex-chantier ostréicole, transformé en maison et vendu à un résident secondaire, c'est le terre-plein public qui est maintenant grignoté pour devenir jardin privé. Ce terre-plein est construit sur le domaine maritime. Qui doit faire respecter le bien public dans un tel cas ?

Comme dans toutes les communes du littoral, à **Locmariaquer**, les sujets de préoccupation ne manquent pas: menaces sur la dune de Kerpenhir, comblement de zone humide à Kérgan, risques de pollution au Guilvin, autorisation de travaux non respectée à Toul Y Nis.... Elus et administrés s'en soucient. La Municipalité a fait interdire l'utilisation d'un parking ouvert par un propriétaire de camping, dans un landier, en zone NDs, à Kéranis. Félicitations.

L'Association pour la défense du site et de l'environnement de **Locmariaquer**, en sommeil depuis plusieurs années, reprend du service avec des animateurs convaincus de l'urgence de préserver le littoral de leur si belle commune. Nous nous en réjouissons.

A **Saint-Philibert**, un nouveau sentier côtier vient d'être ouvert entre le moulin de Kériolet et le bourg. Félicitations à tous les intervenants, en particulier la Direction Départementale de l'Équipement.

Le Syndicat d'Aménagement Touristique du **Golfe du Morbihan**, qui rassemble toutes les communes riveraines, s'inquiète des conflits de plus en plus nombreux entre les divers usagers: touristes, plaisanciers, professionnels de la mer, promeneurs... Invitées à un tour de table sur le sujet, les associations de protection de l'environnement ont fait entendre leur point de vue avec force: Eau et Rivières a critiqué les épandages qui menacent la qualité de l'eau, la SEPNB a signalé que les oiseaux migrateurs, de plus en plus dérangés, commencent à désertir le golfe, l'UMIVEM a souligné l'urgence d'un état des lieux établi par des scientifiques. Les ACR ont réclamé une gestion plus vigilante du patrimoine ostréicole et des sentiers à Crac'h et Sarzeau.

Un ostréiculteur de l'étang de Thau, dans l'Hérault, a choisi d'exploiter des parcs inutilisés de la rivière d'Etel, à **Locoal-Mendon**. Pour construire son bâtiment d'exploitation de 485m² et 7,85m de haut, éclairé de larges baies donnant sur la rivière, à l'étage, cet ostréiculteur a bénéficié de subventions et d'avantages, remboursables seulement en cas de bénéfice dans les cinq ans, à hauteur de 700 000 f. Dommage que le permis de construire ait été accordé sur l'assiette même du sentier côtier ! Voilà un ostréiculteur bien accueilli par notre région dont le chantier sera bien peu accueillant pour les promeneurs !

A l'extrême pointe du Fort-Bloqué, à **Ploëmeur**, en remplacement d'une petite maison basse, s'élève désormais une haute et vaste construction pieds dans l'eau, trop visible dans un tel site. Nous rappelons que ce site classé "espace remarquable" par l'Etat a été transformé en zone constructible en 1991, sans avis de la Commission des Sites et sans enquête publique.

A **Ploëmeur** aussi, un promoteur réclamait 1 500 000 f de dommages-intérêts à l'association Tarz-Héol, pour avoir attaqué le permis de construire d'une barre d'immeubles à Saint-Jude. Tarz-Héol a fait annuler le permis et le promoteur a été débouté de ses exorbitantes prétentions.

Après enquête publique, le Préfet de Loire-Atlantique a refusé l'immersion des boues de la base sous-marine de Saint-Nazaire à cause de leur taux de pollution. Nous regrettons qu'une telle enquête n'ait pas précédé l'immersion des vases du **Port de Lorient** dans les coureux de Groix.

A Clohars-Carnoët, l'affaire de **Doëlan** a fait la une des médias (voir aussi p.8). Faut-il, comme l'envisage la Municipalité, recouvrir de béton le fond du port et ses rochers, et détruire le charme des lieux, afin de réaliser un parking pour 150 annexes de plaisanciers? Une autre solution existe, en aval, plus modeste mais suffisante, et respectueuse du site.

**Les paysages du littoral,
Trésor généreusement
offert par la nature, ne
doivent plus être
dilatés.**

Année 1999: les petites sorties des Amis des Chemins de Ronde

Secteurs et lieux de rendez-vous	Coordinateurs	31 janvier Accompagnateurs	28 février Accompagnateurs	28 mars Accompagnateurs	25 avril Accompagnateurs
LORIENT Abri-bus de la Sécurité Sociale	Elisabeth JEHANNO 02 97 64 25 15	Jean-Claude CAUDAN Serge HILLION 02 97 21 75 09	Alain KERJAN 02 97 83 46 41 Paulette CHAMPION 02 97 21 43 54	Rémi LE LESLÉ 02 97 83 64 79 Anne-Marie SOMA <i>Pt Lorois - moulin du Saché</i>	Daniel BOAS 02 97 64 42 09 Jean-Claude CAUDAN
VANNES Abri-bus place de la Libération	Claudine / Jacques LAVAL 02 97 63 50 19	Josette LE GUEN 02 97 41 88 74 Armelle Mahé <i>Sargzeau</i>	Annie LANCINI 02 97 57 16 99 <i>Le Bon - Riv. d'Auray</i>	Joseph LE LU 02 97 44 76 48 Michèle DEBAINE 02 97 63 67 28 <i>Arnadon</i>	Christiane HILLION 02 97 40 64 22 Michèle DEBAINE <i>Séné</i>
AURAY - BELZ QUIBERON Mairie de Belz	Pierre MORICE 02 97 56 80 43	François GOAOC 02 97 36 77 14	Pierre MORICE <i>Endeven / Ste Barbe</i>	Pierre MORICE <i>La Trinité/mer</i>	Michèle CRABOT 02 97 30 95 03 <i>Zuiberon</i>
MOELAN / MER Place Linderfeld Chapelle St Philibert-St Roch	Jean FLORIET 02 98 71 10 56 <i>Port de Doëlan rive D</i>	Jean FLORIET <i>Givones</i>	Jean FLORIET <i>Port de Doëlan rive D</i>	Jean FLORIET <i>La Trinité/mer</i>	Jean FLORIET <i>Moëlan / mer</i>

La volonté de notre secrétaire est de:

- maintenir les liens entre ACR
 - permettre à ceux qui ne peuvent pas faire de grandes sorties de garder le contact avec l'association
 - d'intéresser les non-adhérents à notre mouvement.
- En appliquant notre devise: "Protection du littoral par le biais de la promenade côtière".

Les balades:

- Dans l'environnement proche des accompagnateurs et le plus possible en bord de mer ou de rivière.
- On prend son temps et on commente.
- Les ACR que la voiture ne rebute pas peuvent naturellement se joindre à la sortie d'un autre secteur.

Quatre secteurs sont définis; grosso modo, d'ouest en est:

MOËLAN / MER jusqu'à la limite départementale.
LORIENT de la limite départementale à la rivière d'Etel.
PAYS D'AURAY, BELZ, QUIBERON de la riv. d'Etel à la riv. d'Auray (carte IGN 821 OT).
VANNES de la riv. d'Auray à l'est de la presqu'île de Rhuys (carte IGN 921 OT).

Rendez-vous à un lieu bien connu à 13h 15.
Pas d'inscription; Retour vers 17 / 18h.
Approche en voitures individuelles
Marche de 8 km en moyenne (3 h maxi)

La coordinatrice ou le coordinateur:

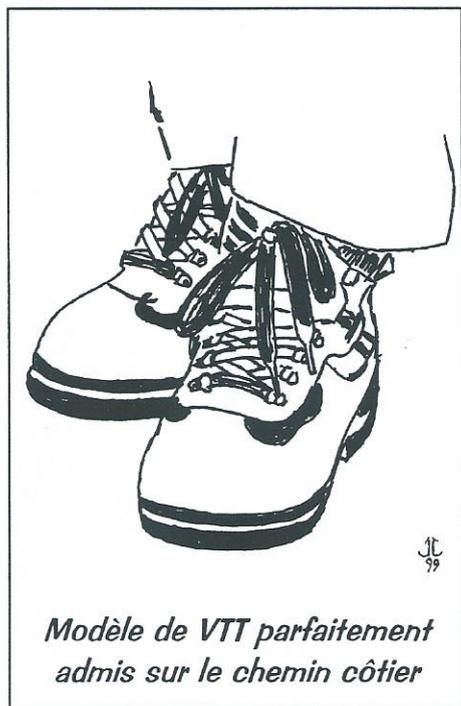
- assure, si besoin, les relations avec le secrétariat ACR.
 - participe autant que possible aux sorties de son secteur.
- Les accompagnateurs (2 par sortie)
- choisissent et reconnaissent leur balade.
 - proposent des "communiqués" aux éditions locales des journaux.
 - Assurent la fonction de guides et commentateurs, en veillant à la sécurité sous toutes ses formes (prévenir les non-adhérents qu'ils doivent disposer d'une assurance individuelle).

LA PROTECTION DES DUNES

S'il est une préoccupation permanente des municipalités et des défenseurs de l'environnement, c'est bien celle qui consiste à faire cesser la dégradation de l'espace naturel en bord de mer. Et comme en de nombreux endroits les atteintes à la végétation -notamment- sont très graves, il faut bien envisager de réparer d'abord les dégâts. Opérations naturellement coûteuses.

Qu'il s'agisse de la lande rase qui règne sur un socle rocheux ou du duvet tout vert de la dune de sable, la végétation souffre terriblement du piétinement des promeneurs "égérés". C'est incontestablement la première cause de cette pelade infernale.

Une autre façon de dégrader le couvert végétal fait appel aux vtt. Là, il y a beaucoup à faire pour écarter les cyclistes des endroits sensibles, compte tenu qu'ils sont encouragés, par de multiples médias, à rouler partout (puisque c'est la vertu du vtt)!



Le pire -et parfaitement illégal- demeure évidemment le 4x4 qui vous saccage quelques hectares en un quart d'heure.

La solution quasi universelle consiste à:

- revégétaliser les sols
- assigner des itinéraires aux piétons et aux cyclistes

et des parkings aux véhicules.

- bien informer les gens
- faire respecter les règles

Facile à dire. Car, en général, toute opération sera précédée d'une recherche de consensus chez les partenaires du projet ainsi que...de l'inévitable financement. Episodes déjà pleins d'embûches!

Voyons quelques cas "sur le terrain".

La Pointe du Raz est probablement le cas le plus connu du grand public. Des mesures énergiques de réhabilitation ont été prises. Le grand site naturel inauguré au printemps 96 par Jacques Chirac regarde désormais passer les milliers de visiteurs sur des chemins bien tracés (et respectés). Les implants végétaux reprennent correctement, tandis que les véhicules sont maintenus bien au loin. On s'aperçoit d'ailleurs que ceux qu'on croyait rivés à leur siège de voiture savent encore marcher!

Autre vaste et célèbre espace, le **Cap Fréhel** (Côtes d'Armor) souffre terriblement d'une fréquentation atteignant le million de visiteurs annuels. Le Syndicat des Caps va donc procéder à sa réhabilitation avec l'appui du Ministère de l'Environnement. Le financement et le programme des travaux sont définis en ce début 1999.

Le **Cap Fréhel** va s'attaquer aux opérations bien connues: suppression des parkings sauvages (certains camping-cars ne conçoivent pas d'autre stationnement que celui offrant la "vue sur mer"); effacement des sentiers "itinéraire bis" qui sillonnent la lande dans tous les sens; trouver une solution à un phénomène exceptionnel: le joyeux massacre des sols de la part d'un public passionné assistant au départ... de la route du Rhum!

-Passons par une autre commune des Côtes d'Armor, **Perros-Guirec** et l'extraordinaire décor de granit rose de **Ploumanac'h**. On y réhabilite le bord de côte "à la mode de la Pointe du Raz". Pas de mystère, si la repousse est là, c'est parce

que le piétinement a été canalisé et les sols, regarnis. Une belle réalisation qui place M. Yvon Bonnot, Maire, au nombre des lauréats de la "*Marianne d'Or*".

Sautons en **Morbihan** où de nombreuses opérations de sauvegarde ou de remise en état sont en cours.

Ainsi, sur l'**île d'Houat**, le Conservatoire du littoral, propriétaire de plusieurs dizaines d'hectares de dunes, fait établir des cheminements piétons délimités par des ganivelles. Par ailleurs, le camping sur l'île va être totalement réorganisé.

On notera que cet aménagement de la dune évite les déversements de roches et de béton dits "de protection" ou "de défense"...

Nous ne pouvons pas passer en revue, dans le détail et sans en omettre, tous les points de notre littoral qui voient passer (ou qui attendent) un "médecin côtier spécialiste de la dune et de la lande".

Nous nous arrêtons donc sur un cas typique: **Quiberon**.

La presqu'île recèle une variété de micro-milieus tout à fait enviables: de superbes plages d'un côté, une côte sauvage de l'autre. Des dunes en abondance, des agglomérations sympas et un port très fréquenté (1 million de passagers par an pour les îles).

Mais voilà, le trafic y est intense et par moments insupportable.

Trafic automobile d'abord: véritable colonne vertébrale, la route centrale voit passer les embarquements vers les îles, les vacanciers en résidence, les baigneurs à la journée qui viennent des communes proches et les transporteurs dans le cadre de leur activité courante.

Les véhicules, donc, vont percuter le "bout de la presqu'île" ou envahir les parkings de la côte sauvage ou tenter de pénétrer sous le couvert des pins de la côte Est. Beaucoup ne savent où se garer.

Trafic des piétons, également, qui se répandent un peu partout sur la dune. Une fois encore, le surpiétinement menace dangereusement le tapis végétal et la flore particulièrement riche et spécifique. Cette éro-

ET DES LANDES CÔTIÈRES

sion désordonnée est aggravée par la circulation des deux-roues.

L'Office national des Forêts, qui a en charge la gestion des terrains côtiers, donne la priorité absolue à la préservation des dunes.

On retrouve les "recettes" des spécialistes de ces paysages: favoriser la couverture végétale (brise-vents, dispositifs anti-érosion); obliger les piétons à respecter des itinéraires définis (clôtures, informations "indestructibles", points de pause et de pique-nique); dissuader les vélos, motos, chevaux, voire automobiles d'aller se balader sur les itinéraires piétons et autres espaces protégés.

Venons-en à la commune de **Quiberon**, au sud de la presqu'île.

Lors de notre assemblée générale du 5 décembre, **Jean-Michel Belz**, maire, a fait un long exposé au cours duquel il a donné quelques chiffres pour fixer les idées à propos de sa commune.

On y compte 4872 habitants l'hiver et **dix fois plus** en été, la saison de la saturation automobile. On y accède essentiellement par la route: 97,5 % des gens viennent en voiture, 0,5 % par le car; enfin 2 % empruntent le train.

Sur les mesures prises pour favoriser la vie des citoyens (et maîtriser les flux), Jean-Michel Belz s'explique:

-d'abord offrir aux visiteurs et aux personnes en partance pour les îles, un vaste "centre d'échange" au lieu-dit St-Julien. Cinq cent voitures y sont accueillies, mille places de plus sont en projet. Une navette permet de rejoindre le centre ville. Ce dernier est décongestionné et soumis à une surveillance attentive des services chargés du respect des règles de stationnement. Comprenez que le "stationnement gênant" n'est plus toléré.

-ensuite, satisfaire autant que possible les aspirations des cyclistes et des piétons. En offrant aux premiers de nouveaux kilomètres de pistes spécifiques (on fait le tour de Quiberon sans presque quitter la mer des yeux); en permettant aux seconds de conserver un sentier côtier qui leur est exclusivement réservé... comme le prévoit la législation.

-enfin, renforcer les liaisons Auray-Quiberon par Tire-Bouchon.

Autrement dit, accroître la fréquence des navettes ferroviaires par autorails. Vous savez, ce système "archaïque" qui ne connaît pas les embouteillages...(lire ci-dessous).

Pas facile, n'est-ce pas, de mener de front l'accueil de touristes actifs et la préservation des espaces

côtiers.

Les Amis des Chemins de Ronde, pour leur part, ne se lassent pas de dénoncer les abus dont ils sont témoins. Ils continueront d'appuyer les Maires et les organismes qui préservent, défendent, restaurent notre environnement.

Jacques Laval

Le Tire-Bouchon AURAY-QUIBERON

Une solution de facilité: ça ne vous tente pas ?

Cessez donc de regretter le temps perdu dans les encombrements routiers. Le tire bouchon est là, du dernier Week-end de juin au dernier d'août. Il vous transporte paisiblement d'un terminus à l'autre en quarante minutes et pour 10 francs (tarif 98). Presque 97000 passagers en 97; quasi 117000 en 98: + 19% de croissance en un an !

Si vous voulez passer la journée (ou la demi-journée) sur la presqu'île, posez votre véhicule à Auray ou Plœmel -voire Plouharnel- et sautez dans le tire-bouchon. Vous y rencontrerez cette population variée faite de saisonniers, de vacanciers descendant du TGV, de randonneurs, d'adeptes de la planche à voile, de Morbihannais fûtés venus faire trempette...et de "sans étiquette" bien sûr.

Vous aurez le plaisir de "déguster" la beauté des paysages car vous serez dé-ten-dus...Et vous pourrez même vous arrêter à votre halte préférée, juste devant le camping.

Une idée semble prendre corps: instaurer une piste cyclable le long de la voie ferrée. Ce qui justifierait la mise en place d'un grillage de sécurité. Consé-

quence, vous ne verriez plus cette incroyable scène du piéton traversant la voie, sans se presser, juste devant les moustaches du tire-Bouchon ! Pendant les vacances, doit-on vivre dangereusement ?

SNEF

01 voyageur
2e classe

"TIRE BOUCHON"
valable de Auray à Quiberon

REGION
BRETAGNE

N° [blacked out]

Prix : FRF **10.00

Conditions d'utilisation

Le billet "Tire bouchon" est valable le jour du compostage, pour un trajet simple, dans les trains entre Auray et Quiberon.

Auray Belz-Plœmel Plouharnel-Carnac Les Sables-Blancs Penhièvre L'Isthme Kerhostin St-Pierre-Quiberon Quiberon

Ce billet n'est pas échangeable et n'est pas remboursable

La SNCF vous souhaite un agréable voyage

TER BRETAGNE

Merci à M. Guy QUERREC, responsable en gare d'AURAY, pour son aimable contribution Déc. 98

L'OSTRÉICULTURE

Les paysages du bord de mer sont de plus en plus *rongés par l'ostréiculture* dans certaines zones du Morbihan. L'expression peut offusquer mais il ne faut pas se voiler la face. Si l'on n'y met pas rapidement bon ordre les chantiers et les parcs continueront à se développer sans contrôle efficace et occuperont des portions croissantes du littoral au grand dam des citoyens ordinaires et des paysages.

L'ostréiculture est une activité artisanale, autrefois familiale, qui s'écarte de plus en plus de l'artisanat. C'est une activité fragile. La grande épidémie virale qui a touché profondément la profession il y a quelques années l'a montré suffisamment. Cette activité est protégée par des lois et des règlements qui lui donnent une position privilégiée sur le littoral et lui imposent aussi une discipline. Depuis quelques années elle est victime d'une concurrence effrénée. Pour survivre il lui faut accroître les rendements des parcs, et souvent agrandir les entreprises. Le nombre d'huîtres mises en culture par m² de surface de parc a augmenté, des bâtiments de plus en plus vastes sont projetés. De gros investissements deviennent nécessaires, qu'il faudra rentabiliser.

De nouveaux bâtiments sur le rivage terrestre, de nouveaux terre-pleins sur le rivage maritime sont demandés et autorisés. Les bâtiments sont de plus en plus grands et les terre-pleins occupent toujours plus de linéaire de côte. Les paysages sont de plus en plus atteints.

Malgré des efforts récents d'architecture les bâtiments demeurent des "hangars à fenêtres" sans fantaisie ni enjolivures, qui *ne se noient pas dans les sites*.

Le domaine public maritime (DPM) n'est pas mieux loti. S'il n'est plus

permis de construire comme autrefois des bâtiments sur le DPM, des terre-pleins de plus en plus vastes au matériau parfois grossier, des bassins dits insubmersibles exigés par les normes sanitaires européennes, mangent le haut de l'estran, parfois au détriment des plages. Le DPM appartient à la nation. L'ostréiculteur concessionnaire en est le *locataire*. Il doit respecter ce bien commun comme il respecterait une propriété privée louée. Le paysage fait partie de ce bien commun. L'ostréiculteur se conduit en réalité souvent comme s'il en était le propriétaire.

Selon la profession la surface totale des parcs ostréicoles a un peu diminué depuis 20 ans. Cependant, le promeneur constate que les cultures envahissent de plus en plus l'estran. Dans le golfe du Morbihan 2400 parcs ostréicoles sont concédés, ils occupent déjà 25% de la surface de l'estran (chiffres donnés par la profession). De nouveaux parcs, surélevés, sont sans cesse demandés et accordés.

Les ostréiculteurs sont des usagers du bord de mer. D'autres usagers élèvent aujourd'hui la voix: les promeneurs critiquent les atteintes aux paysages; les amateurs de plages, les véliplanchistes, les plaisanciers réclament leur lot d'espace. Cette population, issue des loisirs, moins ancienne que celle des ostréiculteurs, est moins entendue. Elle a pourtant en démocratie autant de droit à la parole, ne serait-ce que par le poids du nombre. Les conflits naissent. Ils sont encore mal arbitrés par les autorités, pour lesquelles l'interlocuteur traditionnel est l'ostréiculteur, suivant l'argument discutable qu'il serait l'acteur économique principal des communes maritimes.

L'emprise du sentier côtier prévue par la loi de 1976 le long du rivage est le plus souvent évitée par

l'ostréiculteur, avec des raisons légales la plupart du temps. Le passage de la servitude sur le domaine de l'ostréiculteur mais à l'arrière du chantier est également refusé, souvent avec de moins bonnes raisons. La servitude est alors suspendue en attendant des jours meilleurs, c'est à dire le moment où l'activité ostréicole aura cessé définitivement. La situation est gelée et le sentier fait le détour. *La suspension de la servitude, exceptionnelle d'après la loi, est devenue de façon inattendue la règle* dès qu'on touche à la profession ostréicole. Est-ce bien normal ?

Certains comportements individuels d'ostréiculteurs sont peu excusables; ils nuisent grandement à la réputation de la profession. Ils sont le fait de professionnels qui ne jouent pas le jeu. Voici quelques exemples.

De nombreux chantiers sur le domaine public maritime sont inexploités depuis longtemps. Ils ne devraient pas occuper indûment l'espace public. Ces *chantiers dormants* devraient être soit cédés à des ostréiculteurs actifs, soit déclarés abandonnés et rendus à la collectivité qui est le vrai propriétaire du sol, après restitution ou non de l'état primitif. La loi demande que soient annulées les concessions inexploitées depuis un certain temps. Mais elle n'est pas appliquée, par la faute conjuguée de l'Etat et de la profession.

Il est utile de ménager dans le bâti ostréicole du chantier une possibilité de gardiennage et d'accueil du personnel (couchette, toilettes, douches, kitchenette, réfectoire). Mais de là à transformer cette mini-structure en un *restaurant* de dégustation des huîtres ou en *logement* complet, il y a un pas à ne pas franchir. Le chantier a un but ostréicole, il ne doit pas en sortir, étant donné le cadre tracé par la loi littoral. C'est détourner le chantier de son but que d'aménager un appartement complet à

MALADE D'ELLE-MÊME ?

l'étagé. C'est le détourner de son but que de louer en été à des touristes ce logement déjà abusif.

Il est sans doute utile à l'ostréiculteur d'habiter près de son outil de travail. C'est pourquoi l'ostréiculteur a été, avant la loi littoral de 1986, autorisé à bâtir une *maison en zone ostréicole*. La loi littoral a créé le long du littoral une bande protégée de 100 m. Cependant l'ostréiculteur a encore été autorisé à bâtir sur cette bande, en zone classée ostréicole. Ce privilège, refusé aux autres citoyens, est en

pratique supprimé depuis 1994 dans les récents Plans d'Occupation des Sols. On ne peut plus construire d'habitations dans la zone ostréicole. Cependant les bénéficiaires de l'ancien système peuvent vendre encore la maison ostréicole à un tiers quelconque; certains dans le passé ont ainsi bâti et vendu successivement en zone ostréicole 2 ou 3 maisons. Pour rétablir complètement l'égalité des citoyens devant la loi littoral, il conviendrait de rendre ces habitations pratiquement indissociables de l'activité ostréicole. Par là serait dissuadée leur vente à des non-professionnels et favorisée leur transmission aux jeunes ostréiculteurs.

L'ostréiculture est-elle malade d'elle-même, c'est à dire n'est-elle pas en train de se nuire par son propre comportement ? A la question posée au début de cet article nous sommes tentés de répondre par oui.

Qui peut agir pour redresser la situation ? Les responsables internes



Un atelier ostréicole consacré durant l'été à la dégustation d'huitres, sans doute délicieuses. Cet établissement ostréicole dérape-t-il vers une activité de restaurant ?...

de la profession au premier chef, c'est à dire les syndicats et, pour le Morbihan, la Section Régionale Conchylicole de Bretagne Sud qui joue un peu le rôle régulateur d'une Chambre de Commerce. Les syndicats apparaissent malheureusement sur la défensive, habitués à défendre les avantages acquis et peu accoutumés à dialoguer sur les questions d'intérêt général. Les dirigeants actuels de la Section Conchylicole ont pris du recul et sont conscients de tous les problèmes évoqués et d'autres encore. Ils souhaitent y remédier dans l'intérêt même de la profession. Ils veulent pour cela établir un dialogue entre les professionnels, les autres usagers du littoral et l'Etat. Ce dialogue implique un respect mutuel et du temps, beaucoup de temps.

Le Préfet du Morbihan semble percevoir l'acuité des problèmes dans le golfe du Morbihan, de même le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique du Golfe du Morbihan. Cette convergence est égale-

ment de bon augure.

L'ostréiculture jouit de privilèges légaux par rapport à la loi commune. Ces privilèges sont justifiés par des besoins. Ils ne doivent pas devenir une source d'abus. Si nous nous élevons contre les abus, nous ne sommes pas contre les ostréiculteurs. Ils sont nos concitoyens. Ils font partie intégrante de la communauté. S'ils disparaissaient la collectivité s'appauvrirait sur le plan matériel et social. Nous souhaitons leur réussite, à condition qu'elle respecte l'environnement et aussi les droits légitimes des autres groupes de citoyens.

Henri Girard

Cet article, lu par le Président de la Section Conchylicole de Bretagne Sud, a suscité ses réactions et critiques; mais il a aussi permis d'entamer un dialogue que l'association a l'intention de poursuivre.

Dimanche 6 septembre 98; il fait encore nuit quand des groupes quasi silencieux (pas trop quand même), embarquent dans des cars en direction de LOGONNA. (**) Ils sont redoutablement armés: sacs à dos, vêtements contre la pluie, lunettes et cannes de randonnée. L'atmosphère est tendue: arriveront-ils à temps au marché de DAOULAS ?

La crainte n'est pas justifiée. Le marché est bien là et la monnaie change de mains. Qui a dit que les randonneurs se contentent de passer sans consommer ?

Mais les Amis des Chemins de Ronde ne perdent pas de vue leur objectif: soutenir par leur présence l'action des sympathiques défenseurs que sont les "Amis du Sentier Côtier de LOGONNA". Ils se dirigent résolument vers le littoral. Journalistes et photographes sentent bien qu'il va se passer quelque chose. De fait, les ACR sortent l'arme absolue: leur banderole! et puisque la servitude de passage a été interrompue, que les membres de l'association sont respectueux de la loi et des décisions de justice, personne n'essaiera de s'engager sur le fameux sentier. Na!

Tant pis pour ceux qui rêvent ce jour-là d'un beau constat d'infraction.

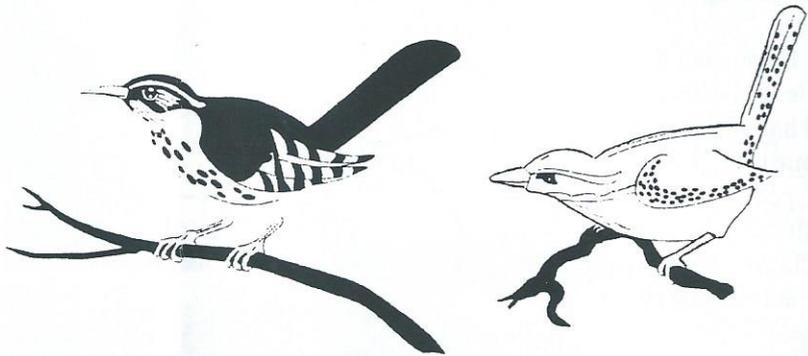
Et pour arroser ça, le ciel s'ouvre aussitôt en un déluge impitoyable.

Petits fûts, les ACR s'en vont randonner un peu plus loin. Comme d'habitude, petites marches, pique-nique à l'abri et sauts de puce en car font que chacun fabrique "sa" rando. Une rando tellement personnalisée que l'on assiste, l'après-midi, à une dispersion inquiétante des effectifs. Miracle, la vaillante troupe est au complet à l'heure du regroupement, près des cars.

Fin d'après-midi, salle municipale de LOGONNA (mise gracieusement à notre disposition par la municipalité). L'heure est grave. Des membres de l'association qui

PIToyABLES ROITELETS DES GREVES

(Nom latin : *Grillagus bouchonnis vulgarus*)



- Coloration : variable, plumage terne (confusion possible avec le roitelet féroce).
- Habitat : à proximité des falaises, côtes rocheuses et grèves.
- Espèce semi-migratrice (pour l'individu naturalus qui passe l'hiver en ville) ou sédentaire (pour l'individu littoralus).
- Cri rauque, désagréable : « GRR... GRR... ».
- Peu sociables, très arrogants et vindicatifs, ne supportent pas sur leur territoire les autres espèces.
- Individus rares, observables en rade de Brest, principalement à LOGONNA.

EN VOIE D'EXTINCTION.

Extrait du guide « J'observe de drôles d'oiseaux » édité par les Amis du sentier côtier de LOGONNA.

nous reçoit -par ailleurs distingués ornithologues- sautent hardiment sur le podium. Ils entonnent alors une joyeuse "Gavotte des Montagnes" sur le thème de la reconquête du sentier côtier. Un petit bijou !

Amis de LOGONNA, merci pour votre accueil; nous reviendrons !

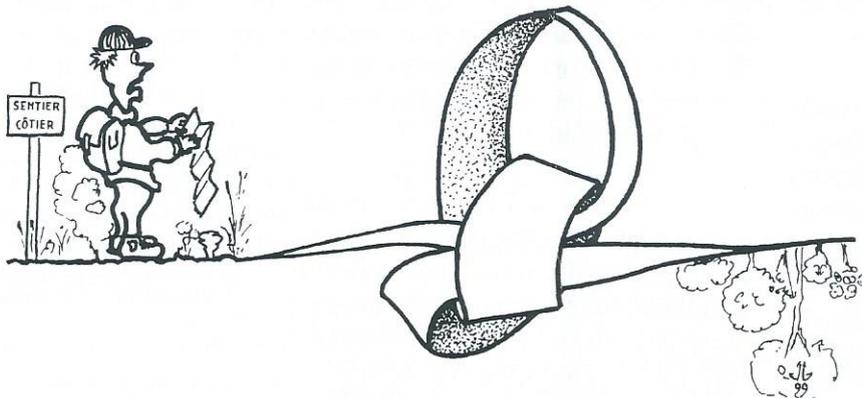
Jacques Laval

**Petit rappel.

Un arrêté préfectoral permet l'ouverture d'un sentier côtier qualifié de superbe par les connaisseurs. Mais des riverains ne sont pas d'accord pour supporter la servitude (loi littoral où es tu?). Ils se constituent en association, et, en mettant en évidence « un défaut de procédure dans l'enquête publique », obtiennent l'annulation de l'arrêté par décision du tribunal administratif de RENNES.

Le Préfet, le Maire de Logonna, les défenseurs du sentier côtier sont consternés. Ces derniers se constituent en association: "Les Amis du Sentiers Côtier". Leur but est de faire ouvrir une nouvelle enquête publique en appuyant l'action préfectorale par tous les moyens légaux dont disposent les citoyens.

En fin 98, l'enquête publique est effectivement réactivée.



Alicia-Colombine (c'était son prénom, elle n'en changerait pas), sortait d'un rhume compliqué. Elle était donc restée plusieurs jours enfermée à la maison, mais maintenant elle se sentait beaucoup mieux. Et voici qu'après la pluie nocturne, une belle éclaircie se présentait. C'était le moment d'aller respirer "le bon air de la mer".

Elle sortit par son garage, comme tous ceux qui disposent d'une belle porte d'entrée. Au passage, elle eut un coup d'œil attendri pour sa voiture, encore bien fraîche pour son âge; elle nota aussi que son vélo avait besoin d'un bon nettoyage. Mais ce matin, elle irait à pied.

Alicia-Colombine avait le moral au plus haut et elle se sentait remarquablement à l'aise dans ses nouvelles chaussures de randonnée. Sur le trottoir -normalement prévu pour les piétons- elle exécuta un élégant slalom dans le jeu de poubelles que le voisinage n'avait pas pris la peine de rentrer depuis la relève de la veille. Elle évita avec soin quelques déjections animales, mais un véhicule grossier, garé sur le trottoir, l'obligea à descendre sur la chaussée. Elle se fit donc klaxonner méchamment par une automobile en survitesse. Tout à coup, elle se trouva face à un "skate" rapide et silencieux. Le jeune pilote s'arrêta net sur une pirouette: Alicia-Colombine le remercia d'un sourire. Bien ce petit !

Au carrefour du centre, elle emprunta naturellement le passage dit "protégé". Redoutable initiative, car elle avait mal choisi son moment: le monde automobile régnait



en maître absolu dans le bourg à cette heure des prises de service. Elle échappa donc de justesse à l'écrasement et à la crise cardiaque. Mais pas à une puissante projection d'eau de caniveau.

Elle était à deux doigts de faire demi-tour pour se changer, voire pour renoncer à sa balade. Mais elle se dit qu'à la sortie du bourg elle allait trouver de meilleures conditions pour marcher.

Et elle parvint au bord de la mer sans autre problème.

Il était toujours là, superbe, élégant, bordé d'une végétation verte et jaune. Le sentier côtier! Le vrai, celui établi au titre de la servitude, donc réservé exclusivement aux piétons. C'en était fini des tracés

P.P.P

Les aventures d' Alicia. un petit conte à randonner debout

urbains: enfin un tracé utilisable par ces individus qui peuvent encore se déplacer " à l'ancienne ", sans mécanique additionnelle...

Elle n'avait pas marché un quart d'heure qu'elle entendit un hurlement derrière elle. Le VTT déboulait avec conviction et Alicia-Colombine comprit qu'elle devait céder le passage. Pas le choix, elle plongea dans la bordure d'ajoncs.

Revenue à la maison, elle finit de soigner ses égratignures et mit son survêtement à la machine.

Elle récapitulait mentalement devant sa fenêtre ouverte: << Je ne trouble pas la tranquillité des riverains par des bruits excessifs; je respecte les usages, les règlements, la propriété des autres et les lois; je ne menace pas la santé d'autrui en tentant de salir, de blesser, d'écraser; je n'envoie pas mon chien se délester dans les jardins d'à-côté; je ne porte pas d'arme à feu. Bref, je...>>

La voisine partait faire ses courses. Elle s'arrêta.

- alors madame R, ça va mieux cette santé ?

- oui, merci Mme ma voisine. Je ne prends même plus de médicaments.

- Vous savez, madame R, après votre rhume, vous devriez faire un tour à pied, maintenant; ça vous ferait le plus grand bien.

PPP: pitié pour le piéton!

Jacques Laval

La Loi du 31 décembre 1976

La loi du 31 décembre 1976 a institué une servitude de passage de 3m de large, réservée exclusivement aux piétons, le long du littoral français.

Cette servitude s'impose à toutes les propriétés riveraines de la mer.

Son tracé peut être modifié et décalé de quelques mètres vers l'intérieur, lorsqu'il y a des risques d'érosion des falaises.

Il peut être également modifié quand une habitation, construite avant 1976, se trouve à moins de 15 m de la falaise. Cependant, si aucun passage n'est possible à l'arrière, la servitude peut être instaurée à moins de 15 m de la maison.

La servitude peut être suspendue lorsqu'elle

entraverait le fonctionnement d'un établissement de pêche; cette suspension est temporaire et cesse avec la fermeture du dit établissement.

Elle est également suspendue quand il existe des passages publics sur lesquels le cheminement des piétons peut s'effectuer en toute sécurité.

Elle peut enfin être encore suspendue pour préserver la tranquillité de la faune dans les milieux écologiques fragiles.

L'assiette de la servitude demeure la propriété des riverains, mais c'est la commune qui a en charge l'entretien du chemin et qui doit y assurer la sécurité.

Code de l'Urbanisme -
Articles L 160-6 et suivants,
R 160-8 et suivants

LE DERNIER FIEF MÉDIÉVAL

SARK

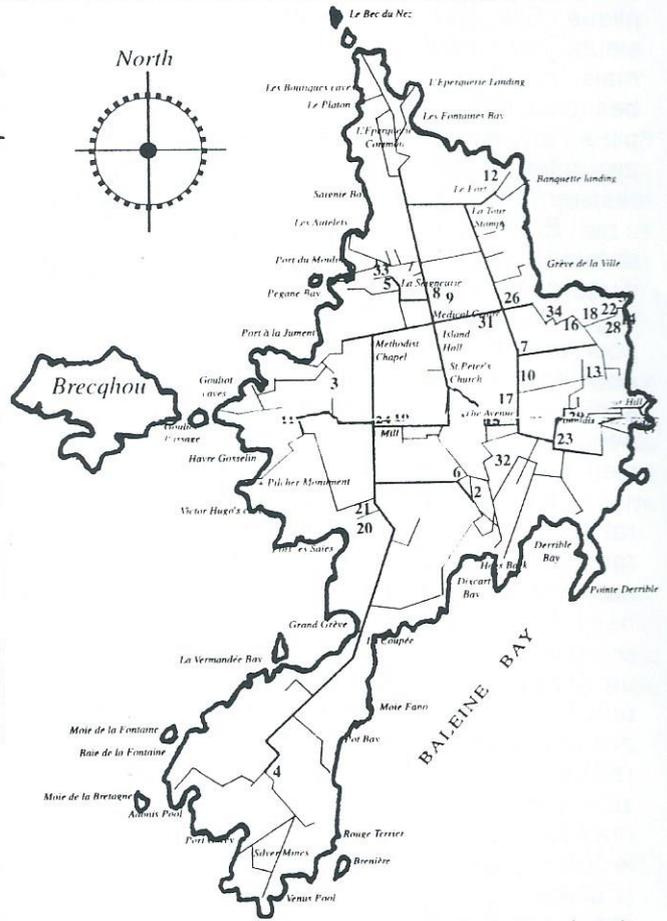
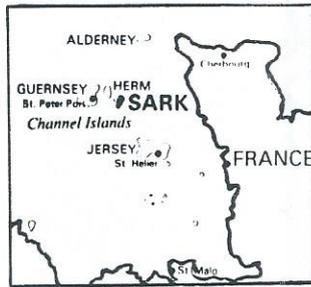
Pratique: SERCQ
est le nom français de SARK ;
Accès par Guernesey exclusivement.
Carte d'identité indispensable
Se munir d'argent anglais.

Le samedi 5 juin 1999, les Amis des Chemins de Ronde s'en iront découvrir le dernier fief médiéval au monde dont les lois interdisent l'île aux automobiles ...et aux chiens !

De toutes les perles anglo-saxonnes, celle-ci procure la plus saisissante impression: massive table de granit noir dominant la mer de cent mètres ! Le PETIT SERCQ est séparé du grand par un isthme à couper le souffle: une arête rocheuse et ravinée, à cinquante mètres au-dessus des flots, supportant juste la largeur de la voie ! Dans la "Capitale", LA COLLINETTE, il y a peu encore, un écriteau indiquait les corvées du jour, dévolues aux sercquois!! !! SERCQ est souriante ici, en son cœur, tranquille, protégée de bouquets d'arbres frissonnants. Cinq kilomètres sur deux d'espace, et partout, en limite du plateau, des falaises dégringolant en à-pics vertigineux, harcelés par une houle incessante qui s'en vient battre criques et grottes (ces "boutiques" des anciens contrebandiers).

Les traces linguistiques du français en cette terre farouchement "alliée" à la couronne depuis ELISABETH, la première, se retrouvent dans le vieux patois normand en voie de disparition. Emouvante survivance d'un passé qui ranime soudain la chevauchée d'un GUILLAUME LE CONQUÉRANT qui traversait la mer pour s'emparer de l'ANGLETERRE.

Tout l'archipel vécut un haut Moyen-Age chaotique dans la crainte permanente des pirates qui y trouvaient refuge. SERCQ, en particulier, fut si souvent pillée par des parties adverses que la vie n'y fut jamais durablement maintenue: de 1350 à 1549 elle fut même totalement inhabitée !



Tour à tour occupée par des Normands devenus Anglais et des Français pourchassant l'Anglais, l'île se retrouva en piteux état. En 1558, HELLIER DE CARTERET, seigneur de SAINT-OUEN, entreprit avec quelques familles de sa paroisse de JERSEY de coloniser une terre qui ne possédait plus aucune ressource: tout fut importé avant de pouvoir cultiver et élever à nouveau. En moins de dix ans, cette action tenace avait recréé une économie, des infrastructures et... une mentalité très jalouse de son individualité, au sein des fiefs anglo-normands !

En récompense de son dévouement à la couronne, SERCQ devint "Fief haubert", rang le plus élevé dans la hiérarchie médiévale. Son seigneur n'avait à rendre hommage qu'à la Reine elle-même et lui fournir, quand elle l'exigeait, un homme d'armes équipé... du haubert (la cotte de mailles).

On divisa SERCQ en quarante propriétés, les "tenures", et chaque "tenant" participait à la milice et à la COUR DES CHEFS PLAIDS, le parlement qui seconde toujours le seigneur dans l'administration.

Douze sièges ont été rajoutés depuis (évolution démocratique) pour représenter les élus directs du peuple. Les pouvoirs seigneuriaux ont de même été adaptés et quelque peu réduits, bien que le souverain demeure le seul à posséder un colombier, une chienne, le droit de regard sur les moulins, les minéraux et les épaves !

Depuis 1565, vingt-trois seigneurs se sont succédé à SERCQ, preuve de la vitalité d'une constitution qui a traversé les vicissitudes de l'Histoire !

Trois "Dames de SERCQ" présidèrent aux destinées de l'île. La dernière, grand-mère de l'actuel seigneur, détenait l'autorité pendant l'occupation allemande. Dame SYBIL HATHAWAY, de forte personnalité, fit front courageusement. Beaucoup plus tard, elle menaça d'abdiquer et de laisser le gouvernement de GUERNESEY gérer SERCQ... quand trop souvent les hommes se mirent à ne plus respecter les lois de tempérance à la sortie des pubs !

Daniel BOAS

AU LARGE DE MOLÈNE

Molène est plantée au beau milieu de récifs et de courants edoutables et son histoire est liée indissolublement à la notion le naufrages et donc de sauvetages. Le récit que voici, ainsi que es pages qui suivent, sont extraits de l'abondante documentation que nous a envoyée Monsieur Louis LACAZE. Nous e remercions très vivement .

NAUFRAGE DU CARGO POLONAIS "SOPOT"

Le 25 août 1986, il est 23 heures; le téléphone sonne chez Louis Lacaze, président de la station de sauvetage de l'île Molène: << Ici CROSS - CORSEN. Le cargo polonais "SOPOT" à 12 milles dans le suroît du Créac'h va chavirer. Il y a 31 PERSONNES A BORD. Les hélicoptères , vu le gîte du cargo, ne peuvent hélitreuiller les marins et l'état de la mer ne permet pas au remorqueur ABEILLE-FLANDRE de mettre son zodiac à l'eau pour récupérer les naufragés. Peut-être pourriez-vous les sauver avec le JEAN-CHARCOT >>.

Le message est transmis au patron Emile Masson. Réponse: << 31 PERSONNES, ON SORT ! >>. La sirène rugit dans la nuit, réveillant tous les habitants de l'île. Dix minutes après, le canot est à l'eau et fait route avec Milo Masson le patron, Goulven Perhirin le sous-patron, Hubert Guilcher le mécanicien et les canotiers Théo Le Bousse, Jules Squiban, Jean Masson et Aimé Dubosq. Vent d'ouest force 10, mer grosse. Le JEAN-CHARCOT fait route dans la nuit noire. On ne voit rien, compte tenu de l'état de la mer. Le canot contourne les roches de Molène par le sud; Milo donne la barre à son second Goulven Perhirin et trace sa route à la table des cartes; il donne le cap. Il sait déjà comment il va sauver les 31 polonais: "l'étrave face au cargo avec un va-et-vient". De toute la puissance de ses moteurs, le JEAN-CHARCOT fait route. <<IL Y A 31 PERSONNES A SAUVER !>>. A proximité de la bouée des Pierres-vertes, le canot est projeté en l'air par une déferlante. Il retombe très lourdement et les membres de l'équipage sont projetés dans le canot. Une deuxième déferlante le prend, mais moins violente car l'allure a été diminuée. L'équipage est malmené à bord, mais le JEAN-CHARCOT fait route <<IL Y A 31 PERSONNES A SAUVER !!!>>. La mer est hachée par des lames courtes de huit mètres de haut.

A une heure du matin, alors qu'ils ne sont plus qu'à quelques milles du SOPOT, le CROSS-CORSEN dit au canot que tous les naufragés ont été récupérés par les hélicoptères et le remorqueur ABEILLE-FLANDRE. Les polonais ont dû sauter à l'eau et ont été repêchés soit par le Zodiac du remorqueur, soit par les hélicoptères dont les plongeurs ont élingué chaque naufragé. C'est une prouesse de ces sauveteurs!!! Sur ordre du CROSS, le JEAN-CHARCOT fait demi-tour et rentre par le Fromveur. Dans celui-ci, il doit naviguer dans des décharges de 10 mètres. Ce n'est plus un canot: le JEAN-CHARCOT navigue la plupart du temps en sous-marin, l'étrave, le pont et l'arrière sous l'eau. Il est très dur à manœuvrer, embardant par moment de 90 degrés et partant en surf. Trois fois il se couche sur tribord , à plat sur l'eau... et il se redresse.

Arrivé en eaux plus calmes, Goulven Perhirin, qui est à la barre depuis quatre heures et qui n'a pas voulu être remplacé, se rend compte que le canot est dur à gouverner, son étrave étant sous l'eau.

A 3 heures, le JEAN-CHARCOT est au port de Molène à son corps-mort. L'équipage constate les dégâts: le bourrelet d'étrave est arraché, la ceinture tribord également arrachée sur la moitié de sa longueur pend le long du bord et aurait pu se prendre dans l'hélice; le pourtour est éclaté, le pic-avant est plein d'eau et le canot pique du nez. le patron décide d'aller à quai et met le canot au sec. On pompera jusqu'à 7 heures pour vider l'eau du pic-avant. En vain, car on saura plus tard qu'avec sa brèche, c'était le tonneau des Danaïdes et que l'on vidait le port de Molène ! A 7h 15, tentative pour monter le canot sur son chariot. Une rupture du tuyau d'échappement du moteur babord ne permet pas d'utiliser ce moteur. Impossible de manœuvrer le canot avec un seul moteur pour le mettre sur son chariot. Après une réparation provisoire, le canot est monté à 19 heures.

Stupeur lorsque le JEAN-CHARCOT sort de l'eau: un torrent d'eau s'écoule à tribord avant: une bordée est arrachée et deux autres enfoncées. Même la double coque est enfoncée. Environ dix tonnes d'eau s'écoulent. Descendu du canot, l'équipage en a le souffle coupé et se rend compte qu'il a eu de la chance d'être revenu avec cette voie d'eau. Ils reviennent de loin ! Heureusement, les cloisons étanches ont tenu, sinon c'était la perte totale. Les sept canotiers étaient partis sur un canot dont ils savaient la coque défaillante, sans hésiter; c'était << POUR SAUVER 31 PERSONNES EN DANGER >>. C'est cela les sauveteurs de l'île Molène, dignes successeurs de "TONTON AIMA-BLE" champion du monde de sauvetage avec 355 vies humaines sauvées, de Jo Le Bras et de "SASA" et des autres...

Suite à cette sortie de sauvetage, l'équipage du JEAN-CHARCOT a reçu le message suivant: <<Je vous exprime mes remerciements et mes compliments pour avoir appareillé avec le canot tout-temps de Molène dans la nuit du 25 au 26 août malgré une mer très mauvaise afin de participer au sauvetage de l'équipage du cargo polonais "SOPOT" qui a coulé en mer d'Iroise.>> Signé: Vice-Amiral BONAVITA, Préfet maritime de la deuxième région par intérim.

Louis LACAZE

NDLR: A la suite de cette intervention, la station de Sauvetage reçut les félicitations de l'Ambassadeur de Pologne en France et de la Compagnie propriétaire du SOPOT.

Dans les coups durs maritimes de la Mer d'Iroise, le naufrage du *Drummond Castle* (juin 1896) reste le sinistre le plus impressionnant: il y eut 243 victimes.

L'ILE DE MOLÈNE

Une sortie
pour l'été 99
(dimanche 4 juillet)

L'archipel de Molène, l'île d'Ouessant et l'île de Sein font partie de ces lieux dont on parle avec respect, voire avec gravité: la Mer d'Iroise. Car ces sites exceptionnels sont "réservés", en quelque sorte, à des îliens tenaces, et à des navigateurs audacieux. L'homme et la nature y vivent encore en harmonie.

L'Iroise est fragile. Depuis des décennies, les hommes mettent en place les dispositifs qui permettent de préserver les richesses naturelles tout en assurant le développement local des générations actuelles et futures. Exercice délicat, en ce sens que les solutions connues sur le continent ne sont pas systématiquement transposables. Il

faudra en effet concilier tourisme accru et protection des milieux, règles spécifiques au statut de Parc et usages locaux...

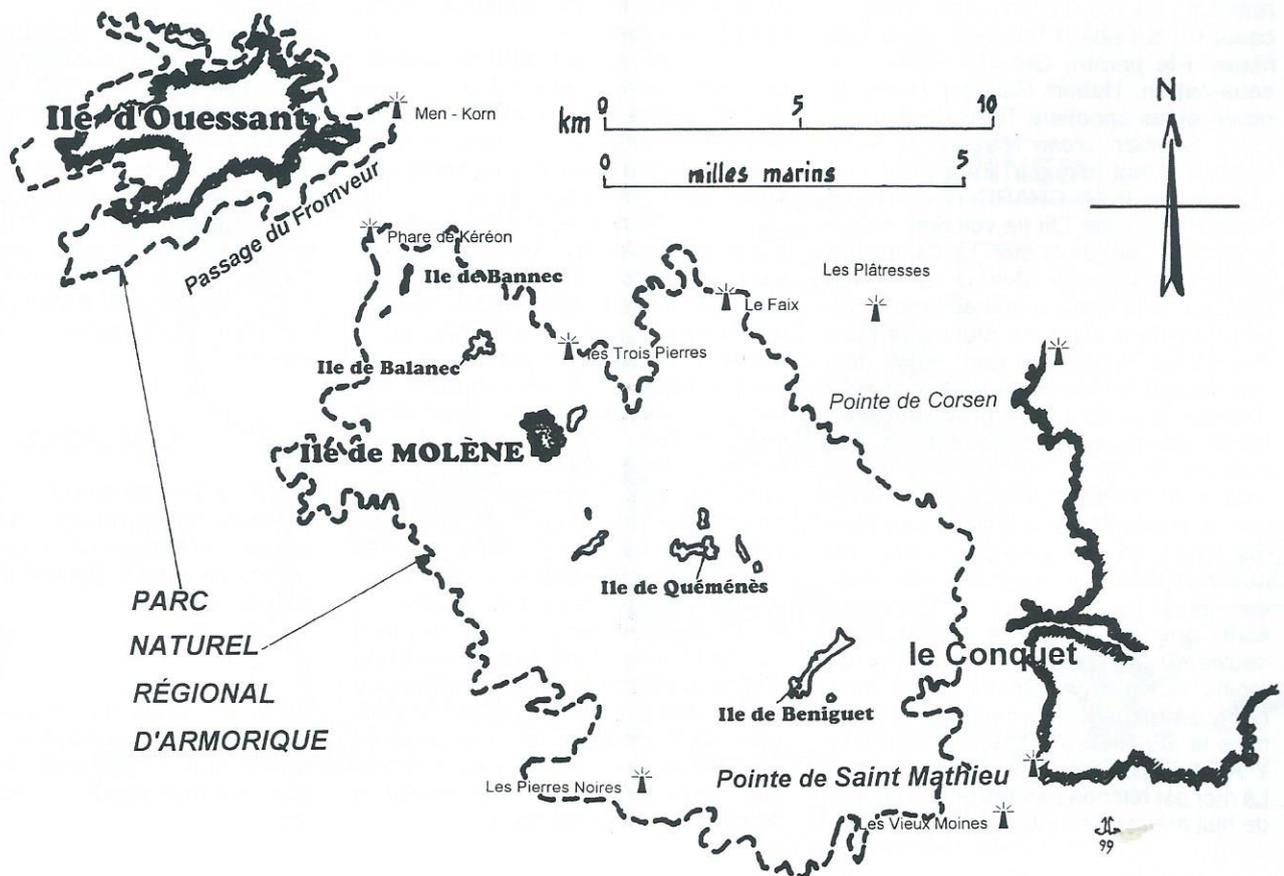
Quelques îles proches de Molène sont très appréciées de colonies d'oiseaux marins ⁽¹⁾: elles ont été classées réserve naturelle d'Etat ⁽²⁾ et sont gérées par Bretagne Vivante (SEPNB). En 1989, l'UNESCO inscrivait l'Iroise dans le réseau mondial des réserves de biosphère. En 1991, une étude était lancée sur la possibilité de mettre en place un Parc National ⁽³⁾ d'Iroise. Le gouvernement annonçait son intention de création fin 95, intention transformée en certitude en novembre 1998.

Que fait-on autour de

Molène?

Comme on peut s'en douter, on pêche. La région maritime est riche en espèces diverses de poissons capturés avec filets droits à grandes mailles et de crustacés pris au casier. Le port de Molène, après avoir eu une quarantaine de bateaux, a vu sa flotille se réduire à néant du fait d'un attachement excessif au mode de pêche traditionnel, ne tenant pas compte de l'évolution des autres ports. Heureusement, de jeunes patrons pêcheurs se lancent dans cette activité avec des engins modernes.

On récolte aussi du goémon, véritable richesse du monde sous-marin. Ces algues, qui ne réclament ni engrais artificiels



ni pesticides, entrent dans la composition d'une grande variété de produits modernes (consommables ou pas). Les goémoniers travaillent avec une sorte de vrille géante (le scoubidou) qui vous embobine les rubans d'algues en quelques tours de moteur hydraulique. Pas banal! Mais un œil averti sait bien qu'on risque la surexploitation.

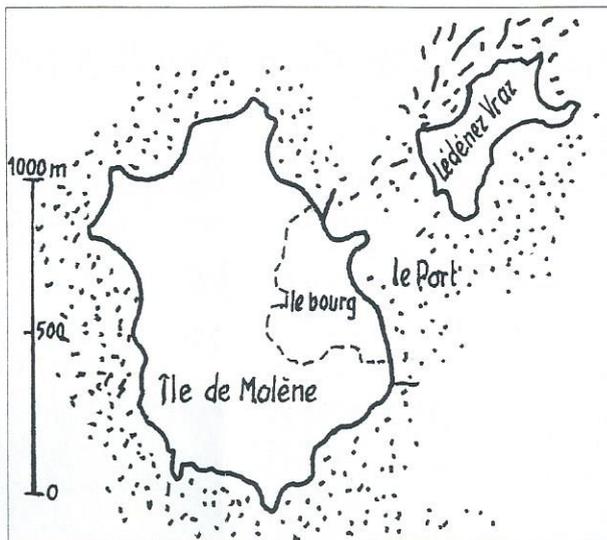
On récolte également, avec des techniques plus modestes, le "petit goémon" ou lichen.

Impressionnante donc, cette navigation dans une région pavée de cailloux redoutables. Il y a de sacrés marins dans la région; la mémoire de l'île est d'ailleurs peuplée de naufrages dramatiques.

Les scientifiques ont reconstitué le "parcours" de Molène. D'abord quasi complètement immergé aux temps préhistoriques, l'archipel connu la grande forme à la période glaciaire puisqu'il était devenu presque île, rattachée au continent à la pointe St Mathieu. Les populations néolithiques marquèrent le territoire par de nombreux mégalithes. Mais la fin de la période glaciaire, en provoquant la remontée du niveau des eaux, nous a laissé le paysage que l'on connaît aujourd'hui: une dizaine d'îles dont la plus grande, Molène, mesure 1200 mètres sur 800.

La population est de l'ordre de 330 âmes. Elle recèle de très nombreux retraités qui, après une carrière dans la Marchande ou dans la Pêche, sont revenus naturellement sur "leur île".

On fait ses courses rapidement: une alimentation générale et un commerce polyvalent (tabac-bazar-quincaillerie-maison de la presse) sont offerts aux îliens. Habités des hypers-marchés, passez votre chemin. Un bureau PTT, un Hôtel-Restaurant et un Bar-Restaurant sont à portée des amateurs. Bien sympa.



Le service sanitaire est assuré par une infirmière qui gère un dépôt de pharmacie et se tient en relation avec un médecin du Conquet. En cas d'urgence, le malade est transporté sur le continent en hélicoptère. Et quand les conditions de visibilité interdisent la rotation de l'appareil, le canot de sauvetage est mis en route: l'infirmière est à bord !

L'eau potable est la préoccupation permanente des îliens, et chaque maison possède son petit système de collecte de la pluie avec sa citerne. Mais la situation des années 90 n'est plus critique comme dans le passé. La technique moderne est arrivée et a estompé les problèmes.

Quant à l'électricité, elle est fournie par une centrale à moteurs diesel estampillée EDF.

Le port assèche aux grandes marées. Pour qu'un bateau reste à flot, il doit mouiller en rade. Le port est bien protégé, sauf des vents de Nord et de Nord-Est. Les vents de Sud-Est sont mauvais de la mi-marée à la pleine mer. Une digue de 230 mètres a été construite. Elle permet l'accostage et le débarquement des passagers du Service maritime. Aux basses mers de grande marée, la vedette doit effectuer le transbordement des passagers. La digue a été par deux fois très endommagée par la tempête.

L'île vit et respire également grâce à des associations vigoureuses, servies avec dévouement par ces Dames de Molène.

Ce petit tableau de l'île doit recevoir la dernière et très importante touche de couleur. Car pourrait-on imaginer une terre comme Molène, en plein milieu de récifs redoutables, aux premières loges de tempêtes musclées, dépourvue d'une station de sauvetage ?

Elle fut donc créée en 1886, en même temps que la "Société Centrale de Sauvetage". A Molène, le sauvetage est une tradition séculaire et "l'Institution" par excellence. Depuis sa création, plus de 2000 vies humaines ont été sauvées et 400 navires assistés ! Molène a usé deux canots à rames et cinq à moteur, qui ont été commandés par dix patrons émérites. La sortie du 25 août 1986 a failli finir tragiquement⁽⁴⁾. Une souscription lancée en 1985 a permis la construction d'un nouveau canot "tous temps".

Nous les "terriens", qui ne prenons guère le bateau que par temps calme, et de jour, nous devons faire l'effort d'imaginer la vie de ces courageux sauveteurs bénévoles affrontant la mer en furie, l'obscurité, et les roches affleurantes...

(1) noter que la meilleure façon de voir des oiseaux s'installer durablement sur les îlots est de ne pas les déranger...

(2) L'archipel de Molène est actuellement un élément du Parc Naturel Régional d'Armorique. Il sera inclus dans le futur Parc National de la Mer d'Iroise.

(3) Le Parc National est financé par l'Etat. La politique générale de l'Etablissement est définie par un Conseil d'administration, les études à mener étant du ressort d'un Comité scientifique. Le personnel du Parc est chargé de la mise en application des décisions du C.A.

(4) On lira par ailleurs un récit de naufrage...et de sauvetage.

Nos sorties

Notre association est accueillie aux Offices de Tourisme de: AURAY, LORIENT, VANNES, où vous pouvez vous inscrire et obtenir tous les renseignements complémentaires sur la sortie projetée.

Pour faciliter le travail des organisateurs, n'attendez pas le dernier moment pour passer à l'O.T. Le paiement a lieu au moment de l'inscription. Si possible, évitez les espèces. Vous pouvez, bien entendu, acheter votre place par correspondance à ces mêmes Offices du Tourisme (enveloppe timbrée à votre adresse + votre chèque).

Equipez-vous solidement. De bonnes chaussures de marche (montantes de préférence) sont indispensables. Ne redoutez pas d'en prendre un peu trop, puisque les soutes des cars sont là pour recevoir chaussures de rechange, vêtements, nourriture etc...que vous n'aurez pas à transporter en randonnée.

Munissez-vous d'un pique-nique pour le midi et d'eau pour la marche.

Des modifications indépendantes de notre volonté peuvent survenir dans le programme. Quand c'est possible, les grandes sorties font l'objet d'un communiqué dans la presse locale.

Nous organisons également des mini-balades en saison "plate": reportez-vous à la page 13 !

Chantiers, randonnées, forums

Au cours de l'année, des activités ont lieu avec des associations amies des ACR. Participer - individuellement ou collectivement - c'est les aider à la protection de l'environnement.

Citons:

Den Dour Douar (Quéven), Tarz Héol (Plœmeur), Mes et Vilaine (Penestin), La Vigie (La Trinité/Mer), Les Amis de Carnac, Les Paludiers (Assérac), Moëlan Accueil, Les Marcheurs de Pen-Ar-Bed (St- Renan), les Chemins d'Antan du Pays de Nostang (riv. d'Etel), ADN (Ste Hélène), le Pays du Roi Morvan en mairie de Plouray (Le Faouët, Gourin, Guéméné sur Scorff), Patrimoine et Paysages de Bretagne (UMIVEM), Bretagne vivante (SEPNB), les Amis du sentier côtier de Logonna-Daoulas etc...

Les ACR participent également aux forums saisonniers pour se faire mieux connaître. N'hésitez pas à proposer vos services!

On vous a offert un beau calendrier 1999 ?

Retenez la date de cette "Journée de l'espoir" organisée au profit des enfants leucémiques par l'assoc. S.E.L de Plœren: samedi 24 avril 1999. Rando à BUBRY et Fest-Noz en soirée. Rens. au 02 97 51 73 99.

cotisation 1999 ? 10,67 Euros
Si ce n'est fait, il est encore
temps; voir p.9

SORTIES DES AMIS DES CHEMINS DE RONDE DU FINISTERE

Secrétariat, renseignements et inscriptions:
Monique LANNESVAL 02 98 90 28 52

Paiement par chèque
adressé par courrier à la trésorière:
Mme M-R PINAUD, 02 98 71 10 56
5, av de la Cascade - 29900 CONCARNEAU

Dimanche 18 avril Pénestin - Marais
de Redon Tréguinier

Dimanche 8 août

Découverte de Moëlan sur Mer,
perle de la Cornouaille; deux circuits.

Repas du soir en commun.

Renseignements complémentaires au 02 98 71 10 56.

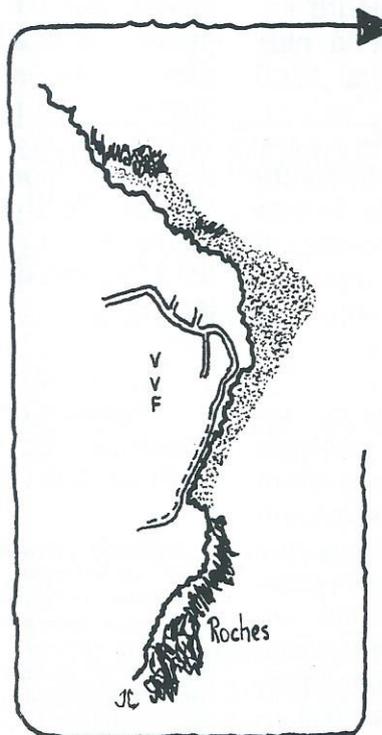
Départs de QUIMPER et de QUIMPERLÉ (Kervidanou)

Dimanche 3 octobre: A.G 29

(à Logonna- Daoulas)

Les ACR 56 sont invités à se joindre aux
finistériens; R-V aux lieux habituels.

L'an dernier, vous aviez reconnu le petit phare de
l'île Vierge, près de l'Aber Vrac'h, en Nord-Finistère.
Il sert d'habitation depuis que le grand phare, tout près de
lui, se charge des signaux lumineux! Et celui-là, pour un
grand phare, c'en est un !



L'ENIGME MARITIME

Je suis une plage,
orientée EST.
Les Amis des
Chemins de ronde
sont venus me voir il
y a longtemps: c'était
en 1986! Et je puis
vous dire qu'à cette
époque, je n'avais
pas du tout le visage
d'aujourd'hui. C'est
d'ailleurs ce qui fait
mon originalité avec
une autre
caractéristique
unique en Europe.

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE MORBIHAN

(Association loi 1901)

Connaissance et Protection du littoral par le biais de la promenade côtière

NOS PROJETS DE SORTIES 1999

Pour chacune d'elle, une modeste participation sera demandée.

Dimanche 16 mai - LA BAIE DE DOUARNENEZ - LA POINTE DU RAZ

Le matin: départ de la pointe de Penhard; on rejoint la Pointe de Brezellec et sa baie: 6 km.

L'après-midi: Pors Teholen - Pointe de Castelleur - Pointe du Van - Pointe du Raz où l'on découvrira "le pays du Cap" grâce à un très beau diaporama. Pour la journée, une randonnée de 14 km en trois étapes. Très beau parcours accidenté convenant aux personnes bien chaussées. L'utilisation du bâton de marche est recommandée. Un parcours "touristique" est prévu pour les petits marcheurs. Attention: pas de buffet ce jour-là.



Samedi 5 juin - ILE DE SARK

Paradis de la randonnée

4800 mètres dans sa longueur, 2400 dans sa plus grande largeur, Sark domine la mer de ses 100 mètres avec ses chemins côtiers magnifiques, ses sites grandioses et ses Pointes et lieux remarquables: monument Pilchen, du Gauliot, Tintagen, Point Robert (phare) et La Coupée, un passage à... couper le souffle à plus d'un courageux. On se réserve le plaisir et les surprises d'une découverte "à la carte". Tour complet et visite en 4 heures. Les petits marcheurs pourront prendre place dans une calèche après le pique-nique. Prévoir de l'argent anglais et une pièce d'identité récente. Animaux interdits. (lire aussi p. 20)



Dimanche 4 juillet: ILE de MOLENE - La rade de Brest*

Molène fait partie des lieux dont on parle avec respect... Riche de 300 habitants environ, cette petite île de 76 ha est la "capitale" d'un archipel paradis des oiseaux marins et dont les eaux hébergent également des colonies de phoques gris accompagnés de turbulents dauphins. Nous ferons le tour de cet archipel par les cailloux et, comme le temps ne nous est pas compté, nous visiterons le musée et le village aux maisons coquettes, aux volets couleur bateaux. Les amis qui veulent en savoir plus suivront la Présidente et Jacques Laval. Nous remercierons en effet M. Lacaze pour l'aide qu'il nous a apportée dans la réalisation de cette sortie en mer d'Iroise. Au retour, on passe par la rade de Brest. Puis on s'arrête au fort de Bertaume, dont les passerelles récentes permettent la visite. Une belle excursion maritime et une balade pédestre d'une dizaine de km pour la journée.



* jumelles, appareil photo.

Dimanche 5 septembre - LES FALAISES DES CÔTES D'ARMOR

Paimpol: Quoi qu'on en dise, nous avons trouvé face à l'Arscouët les falaises de Paimpol, si souvent chantées par les marins de la grande pêche. Pas très hautes, ni très longues, elles méritent la visite des Amis des Chemins de Ronde. Elles sont parcourues par un sentier -tantôt Est, tantôt Ouest- qui nous fait découvrir à chaque détour des paysages différents: Pors Even et sa chapelle du Retour; un peu plus haut, le clocher de Ploubazlanec et, au loin, sur une mer d'émeraude, les rochers de Bréhat. Passée l'extrême pointe, c'est le contraste: une immense vasière s'offre en paradis à une foule de pêcheurs à pied. Le sentier rejoint le sable, les pins se font plus rares: nous arrivons à l'Abbaye de Beauport, propriété du Conservatoire du Littoral.



L'arrêt pique-nique, près de l'Abbaye, donne l'occasion aux amoureux des belles pierres de découvrir l'histoire de ces lieux (visite avec guides).

Plouha: Une lande rase, des tapis de bruyère et le bleu de la mer, rejoignent le ciel dans une harmonie de couleurs. Quelques barques minuscules nous donnent une idée de la hauteur de la falaise. Un large chemin nous mène à des pointes dénudées, serpente à l'infini: c'est grandiose! Mais nous n'oublions pas que nous sommes ici pour protéger le site d'un nouveau fléau: l'invasion orchestrée des V.T.T! Un rendez-vous pour tous les amoureux de la promenade côtière.

Dimanche 3 octobre - LOGONNA-DAOULAS et A.G Finistère

Le cheminement est rétabli. L'enquête publique est terminée depuis le 11.12.98.

Situé au fond de la Rade de Brest, ce magnifique parcours nous apporte à chaque changement de direction un paysage nouveau à la grande joie des artistes locaux. Tantôt au ras des grèves, tantôt dominant les abers où la mer se perd dans des forêts de pins. Une douzaine de kilomètres réclamant de bonnes chaussures. En soirée, buffet et gavottes avec nos amis locaux, salle municipale. Merci Monsieur le Maire!

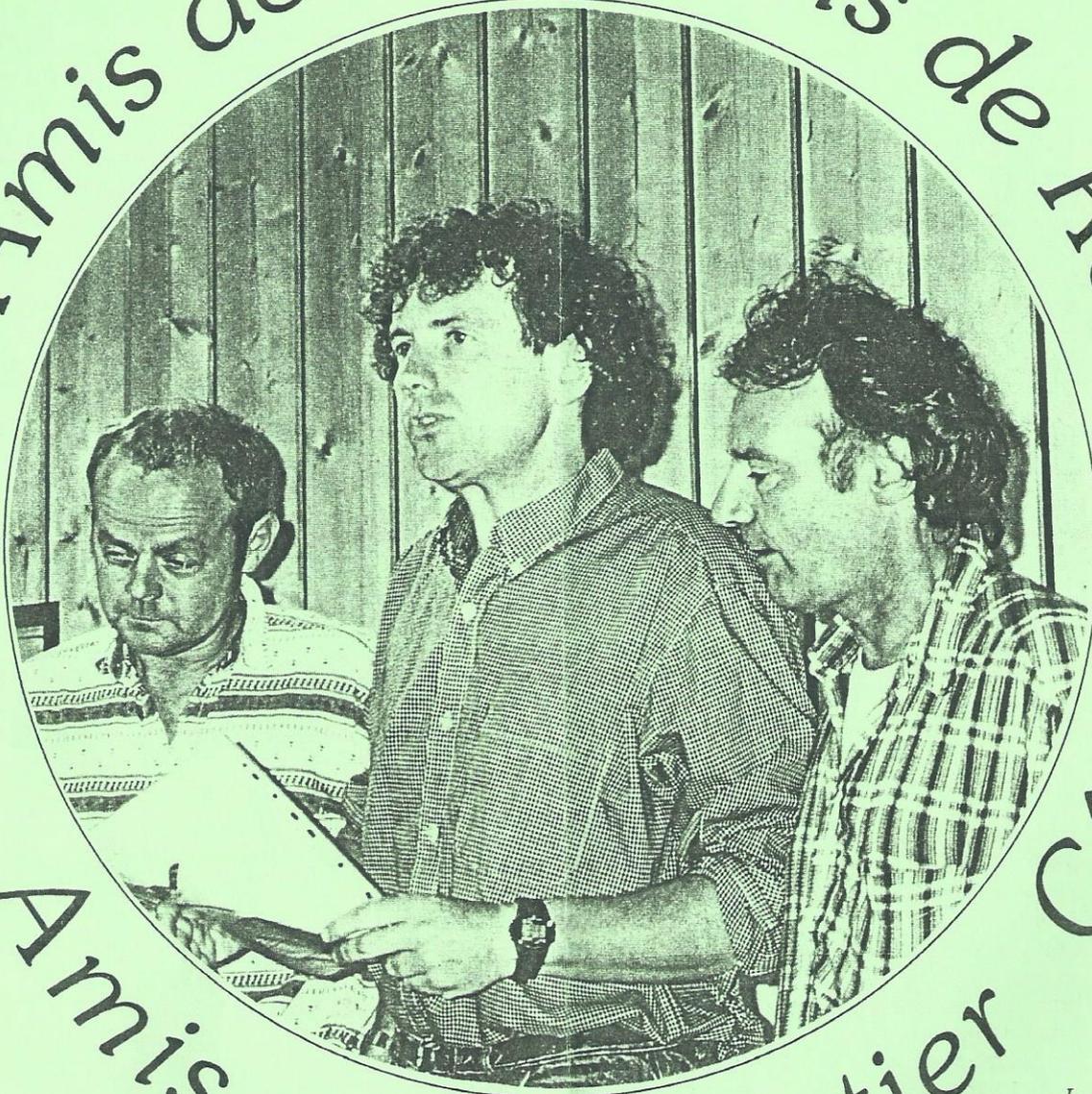


Samedi 4 décembre ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à VANNES, Palais des Arts

- ☞ Prenez le temps de consulter les informations et les recommandations de la page précédente "Nos sorties"
- ☞ L'assurance de l'association couvre les accidents qui ne sont pas dus à une imprudence manifeste.

Prévoir le pique-nique du midi et de bonnes chaussures

Les Amis des Chemins de Ronde
Les Amis du Sentier Côtier
Logonna-Daoulas (29)



Logonna-
Daoulas
(29)

*Même combat:
Défendre l'accès au littoral !*